

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 29 AVRIL 2026 : DELIBERATION N° 44

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Jeannine PAQUE - Nicolas LEBLANC - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Bernadette MORIAMÉ - Denis DEJARDIN - Myriam BERTAUX - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Boufeldja BOUNOUA - Annie SEOUDI - André PIEGAY - Florence GALLAND - Antoine WAVRIN - Annick LEBRUN - Azzedine ZEKHNINI - Lucie AUQUIERT - Djilali HADDA - Malika TAJDIRT - Julien COURTIN - Nadia AOUDJ - Frédéric BENALET - Patrica POLET - Saïd BELHADJOUJJA - Marie-Charles LALY - Julien TAVERNE - Jean-Pierre ROMBEAUT - Sylvie FUENTES - Fabrice DE KEPPEL - Liliane CATERINA - Nordine AÏT BARKA - Abdoullah BOUGHAZI - Mélodie MERLIN - Jean-Claude MAIRESSE

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Charles LALY pouvoir à Annick LEBRUN - Mélodie MERLIN pouvoir à Abdoullah BOUGHAZI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Antoine WAVRIN

OBJET : Présentation par le concessionnaire « DALKIA » du rapport annuel 2024 de la Délégation de Service Public portant sur la création et l'exploitation du réseau de chaleur urbain sur le territoire de Maubeuge

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles :

- L.1121-1 à L.1121-4 relatifs à la définition et à l'objet d'un contrat de concession,
- L.3131-1 à L.3131-5 et R.3131-1 à R.3131-5 relatifs aux données et bases de données essentielles à la présentation annuelle et au contenu du rapport par le concessionnaire à l'autorité concédante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.1411-1 relatif à la gestion d'un service public par délégation,
- L.1411-13 précisant que les documents liés à l'exploitation des services publics délégués doivent être mis à disposition du public en mairie par voie d'affiche apposée,
- L.1413-1 relatif à l'examen annuel du Rapport du concessionnaire par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),
- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 18 juillet 1930, Compagnie PLM qui expose que « *le concessionnaire gère, l'administration contrôle* »,

Vu les délibérations du conseil municipal, et notamment :

- n°62 en date du 30 juin 2017 portant approbation du principe de délégation de service public par voie de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le territoire de Maubeuge,
- n°24 en date du 20 avril 2018 portant attribution de la délégation de service public par voie de concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur à la Société DALKIA,
- n° 41 du 16 juillet 2020 relative à l'institution de la CCSPL et à la désignation de ses membres pour la mandature 2020 - 2026,
- n°01 du 25 mars 2025 relative à la présentation par le concessionnaire « Société Dalkia » du rapport annuel 2023 de la Délégation de Service Public portant sur la création et l'exploitation du réseau de chaleur urbain sur le territoire de Maubeuge,

Vu la délégation de service public signée avec le concessionnaire DALKIA le 17 octobre 2018,

Vu le rapport annuel établi par le concessionnaire « DALKIA » pour l'exercice 2024, présenté à la CCSPL en date du 15 décembre 2025, ci-annexé,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, ressources humaines, tranquillité publique, urbanisme, logement et rénovation urbaine » en date du 15 avril 2026,

Considérant qu'en vertu des termes de l'article L.3131-5 susvisé, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet, en outre, aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Que ce rapport tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le concessionnaire à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle,

Qu'en vertu de la législation susvisée le rapport est en premier lieu présenté à la CCSPL, puis à la réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

Considérant, en l'espèce, que la CCSPL s'est réunie le 15 décembre 2025 avec pour ordre du jour la présentation pour examen du Rapport annuel de la Délégation de Service Public portant sur la création et l'exploitation du réseau de chaleur urbain sur le territoire de Maubeuge,

Qu'il y a lieu désormais de le présenter à l'assemblée délibérante afin qu'il en soit pris acte,

Considérant que ce rapport reprend les chiffres clés de l'exercice 2024,

Que le résultat net du réseau, après retraitement des frais de gestion, s'élève à -144 510,55 € soit une amélioration de 78 000€ par rapport à 2023,

Que ce résultat s'explique en partie par la diminution de la part de la chaleur fournie par le CVE par rapport à l'année précédente,

Qu'enfin, parmi les principales variations de dépenses, on peut observer la diminution du poste de fournitures grâce à la baisse du prix de l'électricité qui avait fortement augmenté en 2023,

Considérant le compte rendu financier du rapport annuel comme suit :

- Pour le compte d'exploitation - Produits/recettes

MAUBEUGE 2023-2024 / DETAIL DU COMPTE D'EXPLOITATION					
	2023	2024	prévisionnel 2024	Ecart N/N-1	Ecart vs prévisionnel
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Recettes					
Ventes R1	1 263 856,38	1 258 225,99	1 393 313,12	-5 630,39	-135 087,13
Ventes R2	1 390 775,77	1 776 283,92	1 528 279,83	385 508,15	248 004,09
Ventes co2	119 817,87	102 977,56	0,00	-16 840,31	102 977,56
Fonds de solidarité	0,00	0,00	-14 607,96	0,00	14 607,96
Total	2 774 450,02	3 137 487,47	2 906 984,99	363 037,45	215 894,52

- Pour le compte d'exploitation - Charges/Dépenses

	Sous-traitance entretien compteurs	0,00	0,00	-23 430,00	0,00	23 430,00
	Sous-traitance contrôles réglementaires	-9 139,68	-3 514,82	-13 755,92	5 624,86	10 241,10
	Sous-traitance traitement d'eau	-9 531,79	-7 910,72	0,00	1 621,07	-7 910,72
	Sous-traitance maintenance interne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous-traitance réseau et GTC	0,00	0,00	-14 841,60	0,00	14 841,60
	Sous-traitance autre	-7 348,70	-7 538,00	-8 551,92	-189,30	1 013,92
	Dépenses P3	-5 083,06	-9 981,30	-42 211,17	-4 898,24	32 229,87
	Main d'œuvre	-149 427,86	-152 781,61	-108 557,00	-3 353,75	-44 224,61
	Fournitures (yc élec)	-202 333,61	-93 176,14	-104 294,73	109 157,47	11 118,59
	Telesurveillance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Redevance	-45 347,59	-45 993,58	-35 260,88	-645,99	-10 732,70
	Assurances	-8 001,74	-9 171,98	-31 869,60	-1 170,24	22 697,62
	Impôts et taxes p2	-4 127,00	-16 059,59	-46 395,61	-11 932,59	30 336,02
	Société dédiée	0,00	0,00	-25 000,00	0,00	25 000,00
Dépenses	Dépenses travaux	-39,76	8 055,82	0,00	8 095,58	8 055,82
	Amortissement travaux de 1er établissement	-495 536,19	-564 634,45	-579 098,70	-69 098,26	14 464,25
	Subventions	0,00	0,00	189 186,38	0,00	-189 186,38
2. Autres dépenses	Communication externe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Conseils extérieurs	-546,42	-2 303,43	0,00	-1 757,01	-2 303,43
	Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Honoraires CAC	-6 603,64	-8 674,74	0,00	-2 071,10	-8 674,74
	Frais de gestion groupe	-184 000,00	-227 000,00	-121 271,20	-43 000,00	-105 728,80
	Participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Amortissement droits d'entrée	-4 166,66	-4 166,66	0,00	0,00	-4 166,66
	Frais bancaires	-65,90	-5 652,54	0,00	-5 586,64	-5 652,54
	Sinistres	3 206,00	-3 205,80	0,00	-6 411,80	-3 205,80
	Dotations GT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres charges	-0,06	318,61	0,00	318,67	318,61
	Frais de commercialisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Intéressement dans l'intérêt général du contrat- Fonds de solidarité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Intéressement vs prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Provision clients litigieux	0,00	-6 580,19	0,00	-6 580,19	-6 580,19
	Pénalité retard client	0,00	340,94	0,00	340,94	340,94
	Intérêts et charges assimilés	-531 705,32	-609 538,34	-246 046,10	-77 833,02	-363 492,24
	sous-total	-1 659 798,98	-1 769 168,52	-1 211 398,05	-109 369,54	-557 770,47
	Total	-2 997 148,15	-3 289 373,90	-2 539 947,05	-292 225,75	-749 426,85

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Prend acte de la présentation par le concessionnaire « DALKIA » du rapport annuel de la Délégation de Service Public portant sur la création et l'exploitation du réseau de chaleur urbain sur le territoire de Maubeuge.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be "AW", followed by a horizontal line.

Antoine WAVRIN

Le Maire de Maubeuge



A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a large, irregular loop.

Arnaud DECAGNY



2



**Délégation de
Service Public
du Réseau de
Maubeuge**

**COMPTE
RENDU
D'ACTIVITÉ**
Exercice 2024





ÉDITO

Ce compte-rendu d'exercice est un point d'étape important, car il vous présente l'ensemble des informations et indicateurs qui concernent votre réseau de chaleur sur l'année écoulée. Bilan carbone, travaux effectués, bâtiments raccordés, consommations, mixité énergétique, compte-rendu financier... Nous avons élaboré ce document pour qu'il résume le plus simplement et exhaustivement notre partenariat en 2024.

Votre réseau de chaleur est l'une des vitrines des ambitions énergétiques et climatiques que vous mettez en œuvre sur votre territoire, avec Dalkia. Ensemble, nous faisons avancer la transition énergétique et nous luttons contre la précarité énergétique. Votre réseau de chaleur est en effet une réponse concrète aux problématiques de production locale d'énergie, de sécurité d'approvisionnement, de pouvoir d'achat et de solidarité.

Je salue l'engagement de nos équipes qui, en lien avec les services dédiés de votre collectivité, mettent quotidiennement en œuvre les solutions techniques, numériques et bien sûr humaines, pour proposer aux usagers l'énergie la plus décarbonée et compétitive possible.

Soyez assurés que Dalkia est à vos côtés pour vous accompagner et continuer de proposer des solutions durables, locales, et toujours plus innovantes. Avec une double boussole qui constitue l'ADN de notre société : la réduction des émissions de CO2 et les bénéfices concrets apportés aux usagers et au territoire.

Nous restons à votre écoute pour garantir ce haut niveau de service, et continuer de relever, ensemble, le défi climatique.

Très cordialement,

Fabien Brémont

Directeur Régional Dalkia région Nord-Ouest
et Membre du Comité Exécutif

Sommaire

1	Fiche d'identité du réseau	5
2	Contexte	7
2.1.	Le réseau de chaleur de Maubeuge	8
2.2.	Les caractéristiques techniques	9
2.3.	La recherche de nouveaux abonnés	11
3	Compte rendu technique	13
3.1.	Rigueur climatique	14
3.2.	Livraison de chaleur aux abonnés	16
3.3.	Consommation d'énergies primaires	18
3.4.	Bilan énergétique et environnemental	22
4	Compte rendu opérationnel	25
4.1.	Notre équipe au quotidien	26
	FONCTIONS	26
4.2.	Analyse des opérations courantes	27
4.3.	Entretien de votre patrimoine	29
4.4.	Développement et améliorations à venir	30
4.5.	Travaux en cours et déploiement réseau	31
5	Compte rendu financier	32
5.1.	Rappel de la structure tarifaire	33
5.2.	Historique des prix de la chaleur	34
5.3.	Intérêt économique du réseau de chaleur	36
5.4.	Détail des revenus	38
5.5.	Détail de l'activité financière	39
6	Actualités	44

1

Fiche d'identité du réseau

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RÉSEAU DE CHALEUR DE MAUBEUGE janvier - décembre 2024



DONNÉES TECHNIQUES



12,56 km
Longueur



72
Abonnés



27 707 kW
Puissance souscrite

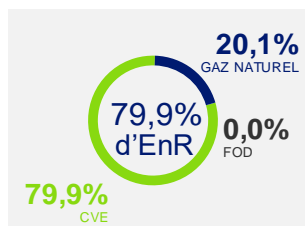


34 471 MWh
Chaleur distribuée



Équivalent
 3 283
Logements desservis

MIXITÉ ÉNERGÉTIQUE DU RÉSEAU



7 060 tonnes
de CO₂ évités



Équivalent de
l'émissions de CO₂
de
 3 922
Voitures

DONNÉES FINANCIÈRES



90,40 € HT / MWh
Prix moyen R1+R2



-152 k€
Résultat net



3 137 k€
Chiffre d'Affaire

QUALITÉ DE SERVICE



100%
Taux de disponibilité



75% des demandes
correspondent à du préventif



1 Techniciens qualifiés
travaillent sur le réseau

FOCUS HISTORIQUE

2018

mars
2021

2023

2042



- Signature du contrat DSP
- Démarrage de la chaufferie et de la récupération sur le CVE
- Fin des travaux de raccordement
- Fin de la DSP

FOCUS DE L'ANNÉE

- 16 nouveaux raccordements dont :
- ↳ Ehpad Maison du Moulin,
 - ↳ Hopital psychiatrique adulte, IFSI, Polyclinique du parc
 - ↳ IFSI,
 - ↳ Polyclinique du parc ...

RÉPARTITION DE LA CHALEUR DISTRIBUÉE PAR TYPE D'ABONNÉS



Éq. Sportifs
0%



Tertiaire
7%



Enseignement
16%



Santé
20%



Logements
57%

2

Contexte

2.1. Le réseau de chaleur de Maubeuge

PRÉSENTATION DE LA CONCESSION

La Délégation de service public pour le réseau de chaleur de la ville de Maubeuge a pris effet le 1^{er} juillet 2018. Il répond au souhait de la Ville de Maubeuge de diminuer l'utilisation d'énergie fossile, de limiter les émissions de CO₂ et de réduire la précarité énergétique de son territoire.

L'ambition est d'atteindre un mix énergétique composé à 83% d'Energies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) Cela permettra de réduire les émissions de CO₂ de 10 100 tonnes par an, soit l'équivalent de l'émission annuelle de plus de 5 000 véhicules.

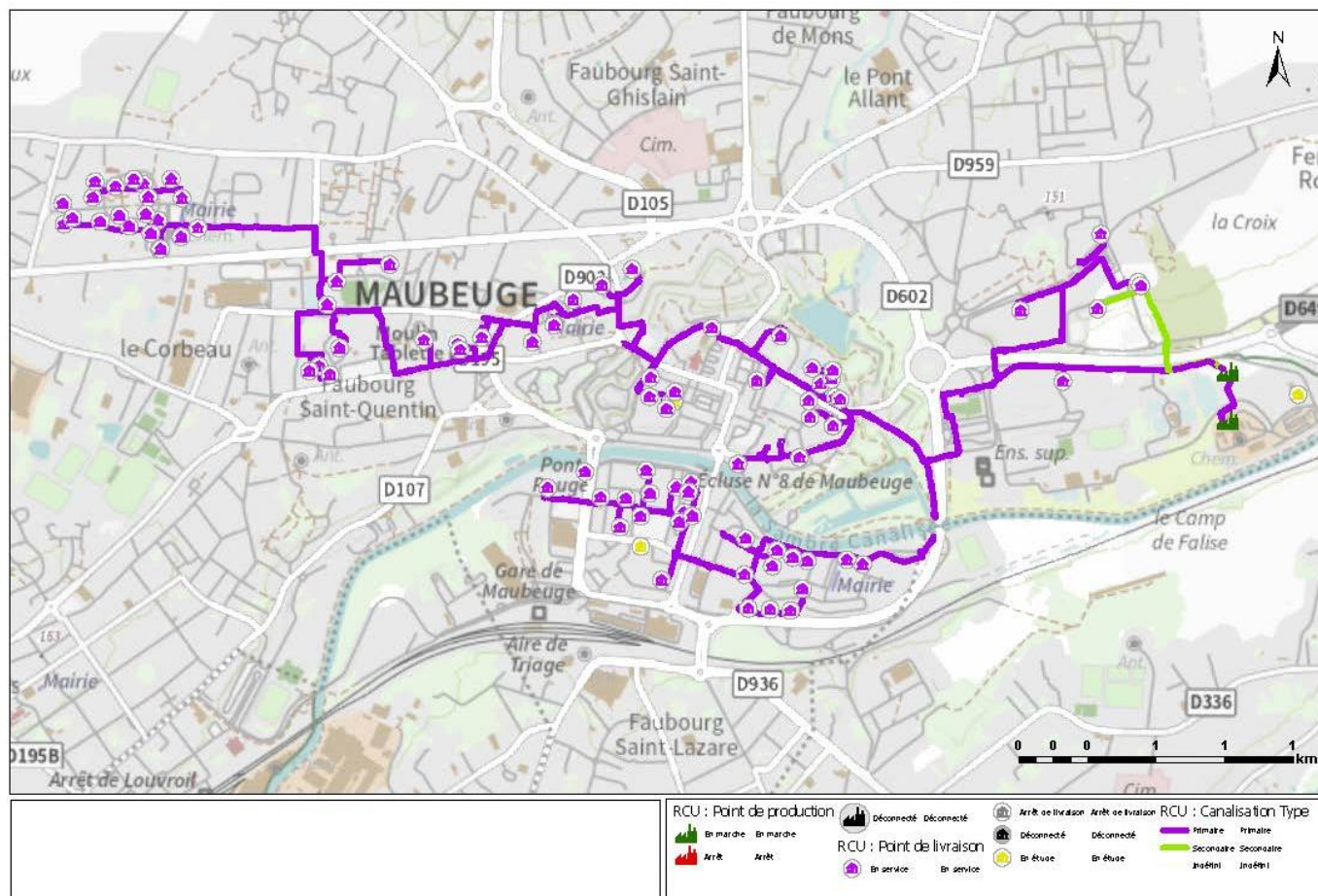
Afin de piloter l'activité de ce réseau, la société Maubeuge Energie Renouvelable a été créée.

FOCUS HISTORIQUE



PÉRIMÈTRE EXISTANT

En 2024, le Réseau de Chaleur de Maubeuge s'étend sur 12,563 km contre 12,35 km en 2023.

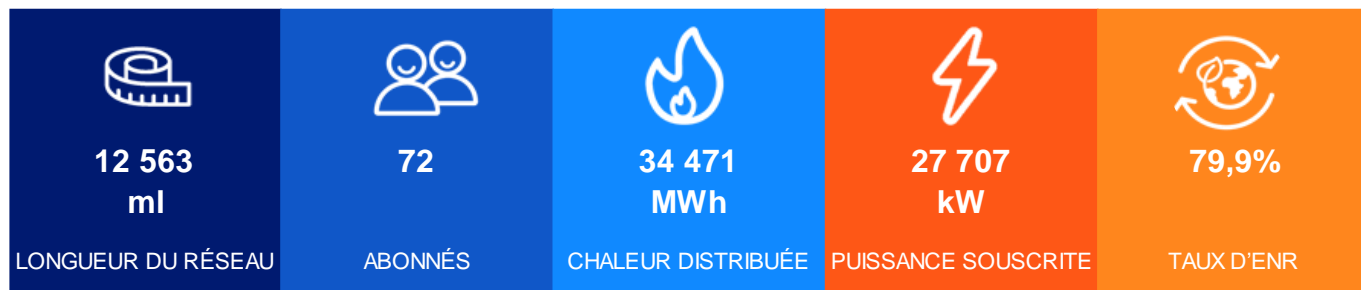


ÉVOLUTION DU LINÉAIRE RÉSEAU



2.2. Les caractéristiques techniques

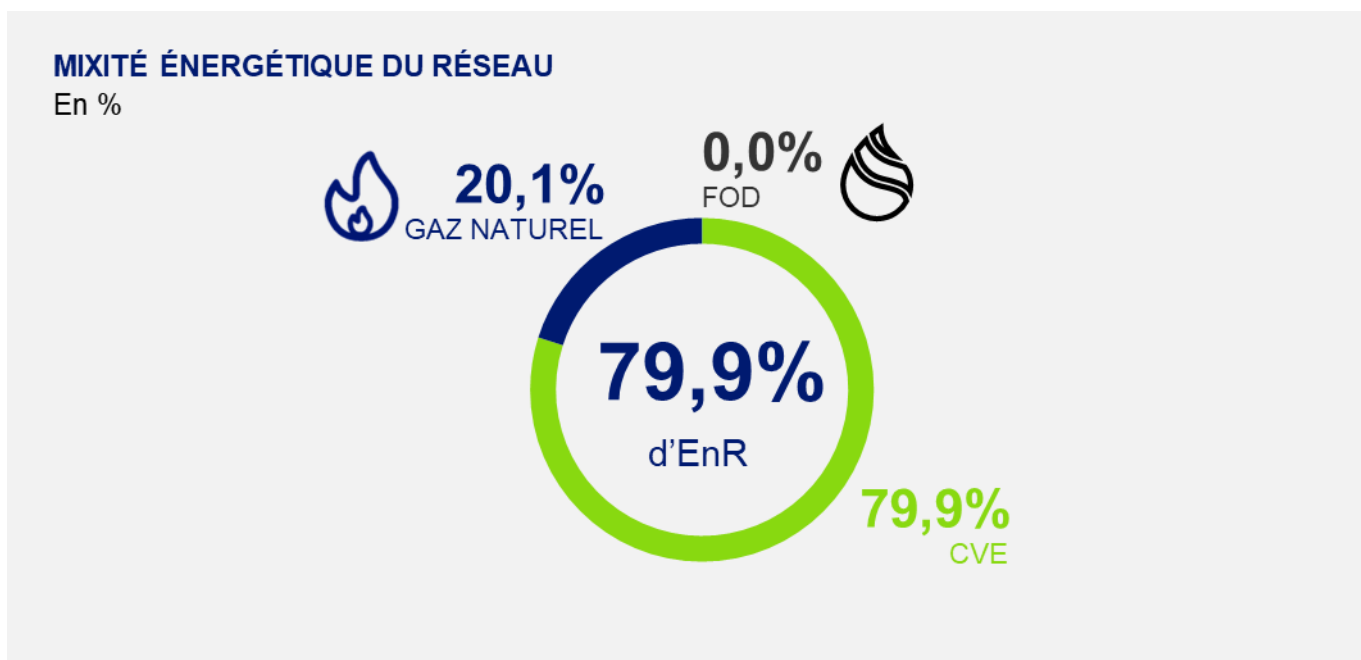
CHIFFRES CLÉS



MIXITÉ

La récupération de chaleur du Centre de Valorisation Énergétique (mise en place en Avril 2021) couvre 79,9% des besoins de chaleur des abonnés du Réseau de Chaleur Urbain de Maubeuge en 2024 contre 82,5% en 2023 (avec la chaufferie « Les Présidents »).

A noter des indisponibilités du CVE sur cette même année : **près de 7 073 MWh n'ont pas pu être fournis.**



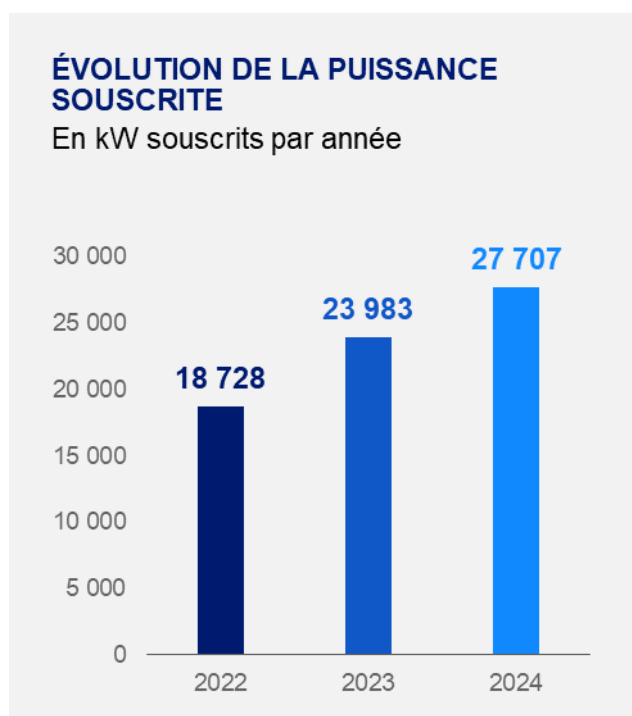
2.3. La recherche de nouveaux abonnés

LES ABONNÉS DU RÉSEAU

Fort de ses atouts et sous l'impulsion d'une véritable stratégie commerciale, le réseau de chaleur de Maubeuge continue de s'étendre et de se densifier, tout en s'adaptant aux demandes d'abonnés : simplification de la tarification, amélioration de la performance environnementale.

Durant l'exercice 2024, on dénombre 16 nouveaux raccordements (+4 234 kW souscrits), une baisse de puissance souscrite (-451 kW) et un retrait (-59 kW) du réseau de chaleur urbain de Maubeuge.

De ce fait, la puissance souscrite totale augmente de 3 724 kW par rapport à l'exercice précédent.



2023

57

2024

72

RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ABONNÉS SUIVANTS :

- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 12 - UTPAS **+110 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 22 - RES JEAN MOSSAY **+120 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 30 - HALLE COUVERTE **+177 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 35 - CENTRE GRAY **+110 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 36 - CLINIQUE NEPHROLOGIQUE **+110 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 42 - SALLE STHRAU **+400 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 45 - RES LES NERVIENS **+132 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 57 - EHPAD LA MAISON DU MOULIN - CPM - CATTIP **+728 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 58 - HOPITAL PSYCHIATRIQUE ADULTE **+454 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 59 - IFSI **+362 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 61 - CFA BTP - ANCIENNE ECOLE ST QUENTIN **+70 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 66 - FLANDRES **+451 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 83 - POLYCLINIQUE DU PARC **+700 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 84 - CANTUAINES **+160 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 85 - RESTO DU COEUR **+80 kW**
- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 86 - TENNIS DE TABLE **+70 kW**

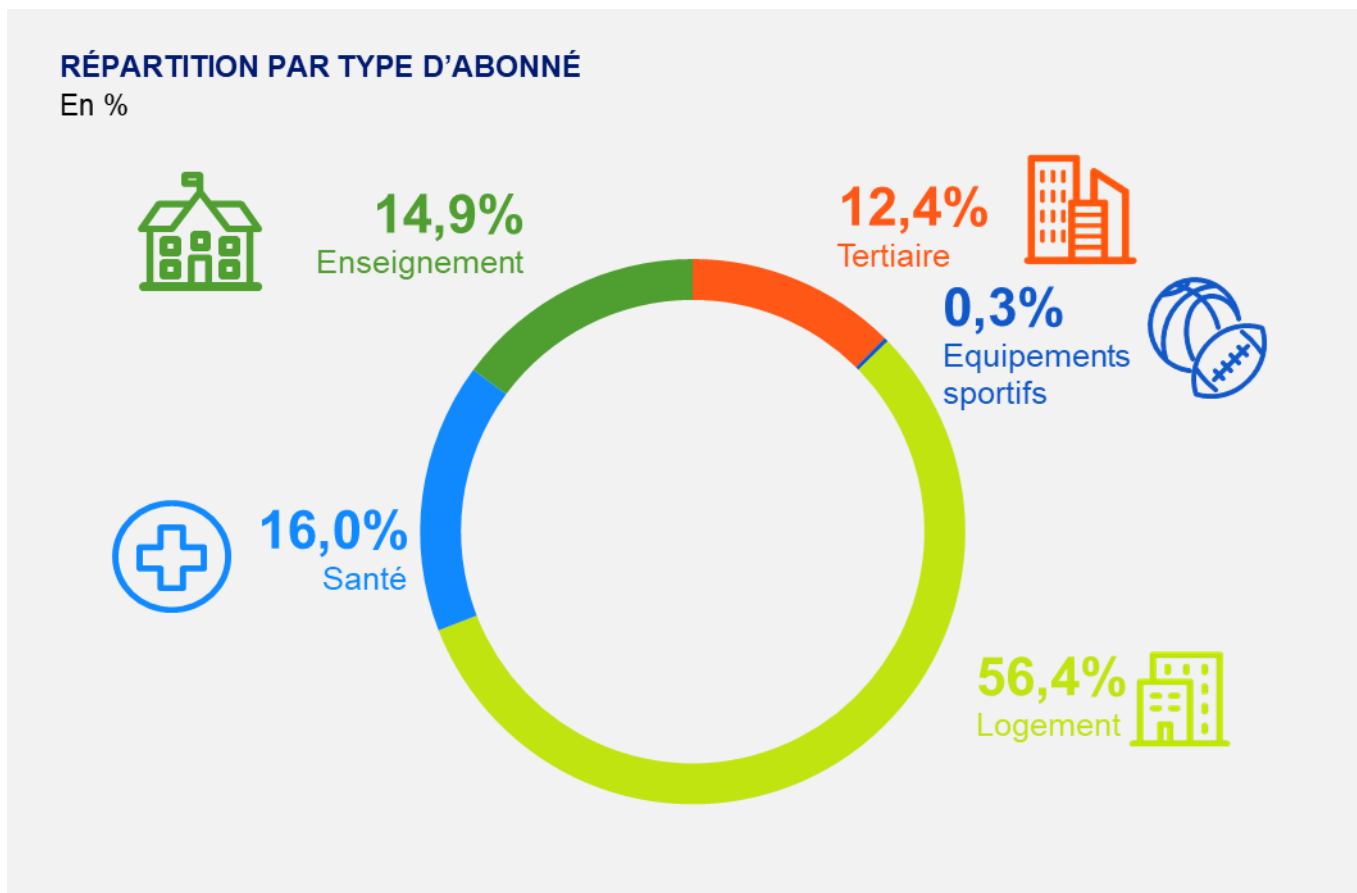
DIMINUTION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE DE L'ABONNÉS SUIVANT :

- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 62 - BRETAGNE **-451 kW**

RETRAIT DU RÉSEAU DE L'ABONNÉ SUIVANT :

- MAUBEUGE (59) - RCMA - SST 05 - ID FORMATION **-59 kW**

RÉPARTITION DES PUISSANCES SOUSCRITES



3

Compte rendu technique

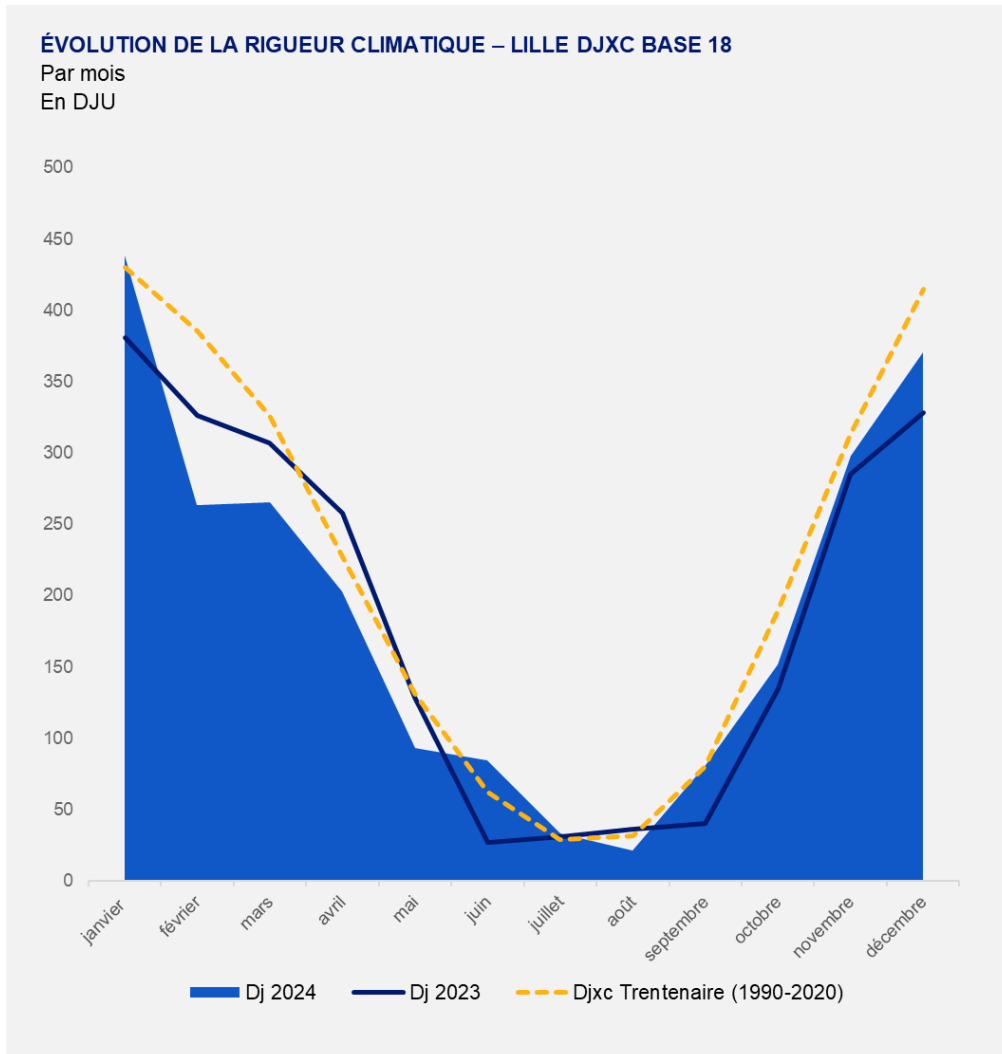
3.1. Rigueur climatique

ÉVOLUTION DE LA RIGUEUR CLIMATIQUE

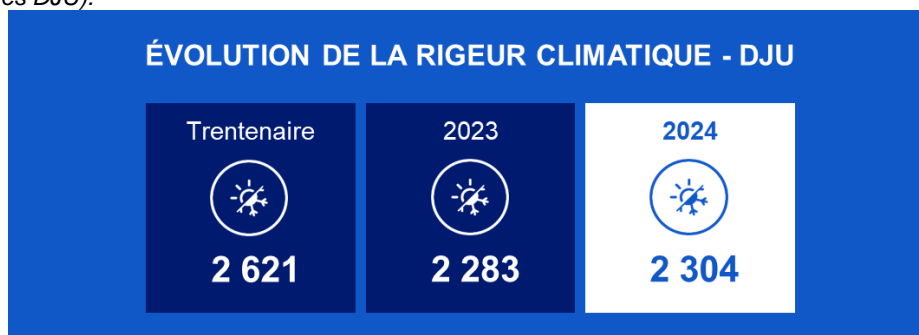
La trentenaire passe de la période 1971-2000 à celle de 1991-2020.

La rigueur climatique de l'exercice 2024 **est stable par rapport à celle de l'exercice 2023** et inférieure de 12% à la rigueur trentenaire.

Les mois février et mars ont été plus doux que la saison précédente avec une baisse de DJU de respectivement 19% et 14%. A noter un mois de décembre plus froid que la saison précédente avec une augmentation de la rigueur climatique de 13%.

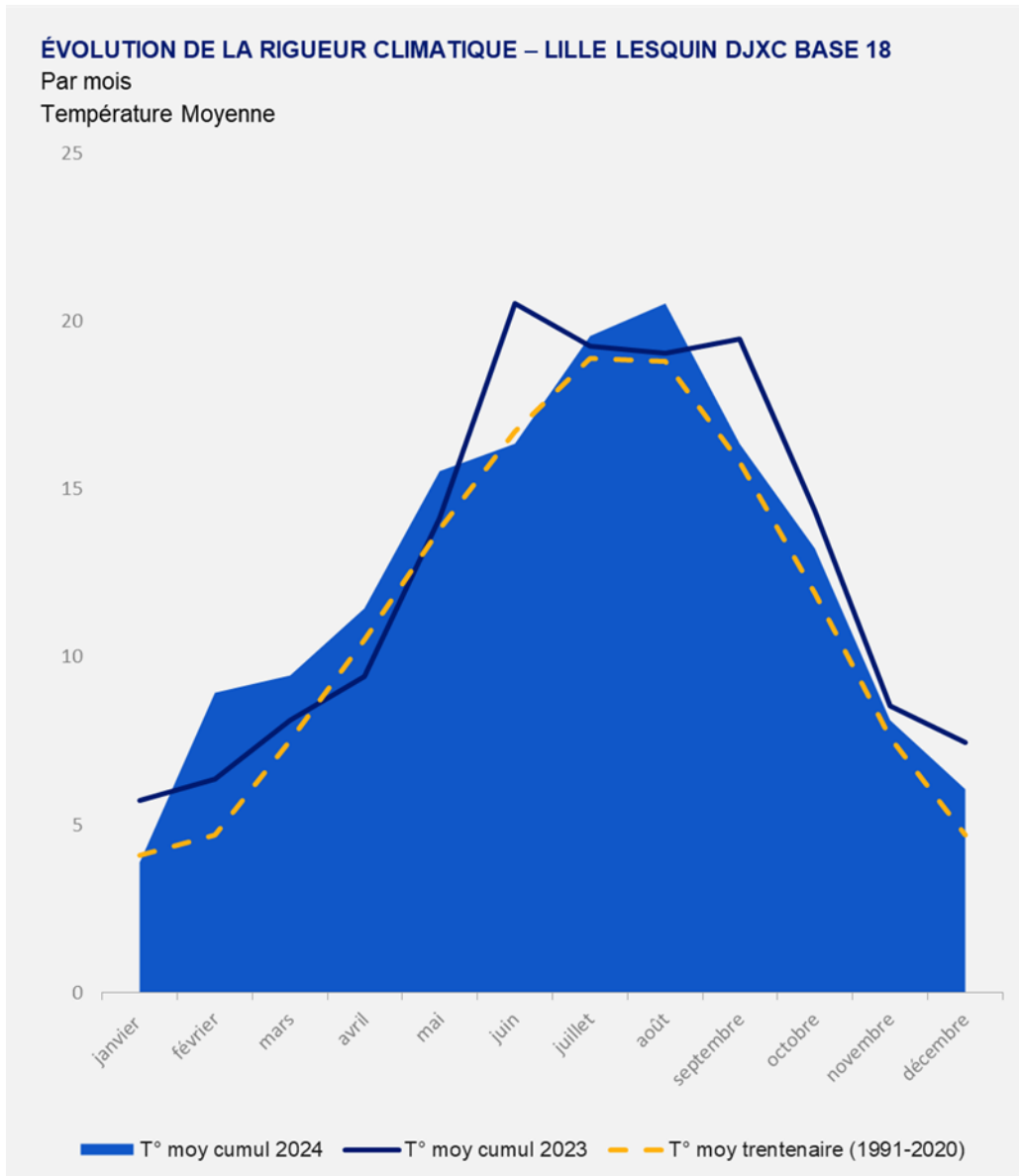


*Valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température d'une journée préétabli (18°C dans le cas des DJU).



ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE

La température moyenne sur l'exercice a été de + 0,7 °C par rapport aux 30 dernières années.



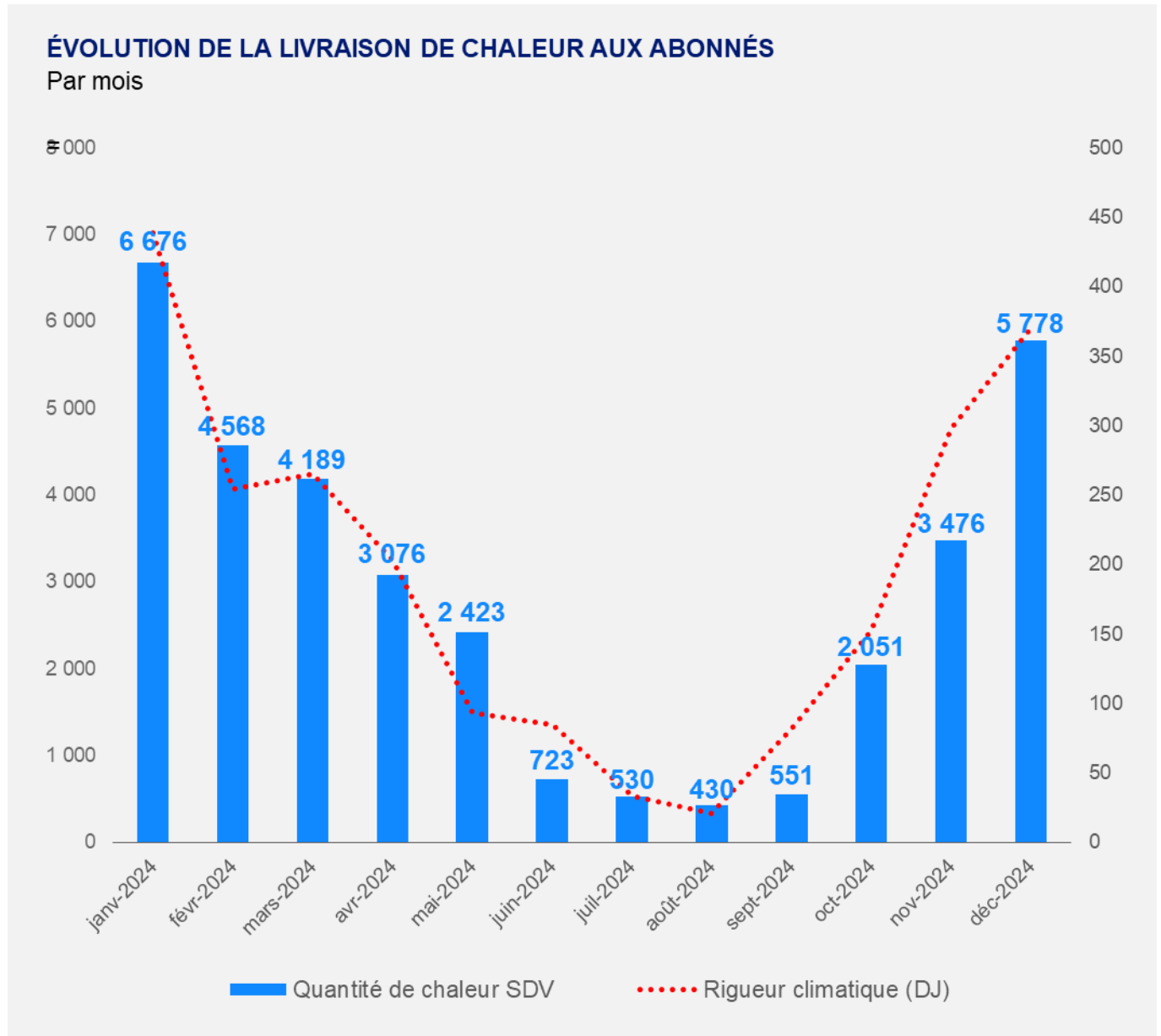
ÉVOLUTION DE LA RIGUEUR CLIMATIQUE - TEMPÉRATURE MOYENNE



3.2. Livraison de chaleur aux abonnés

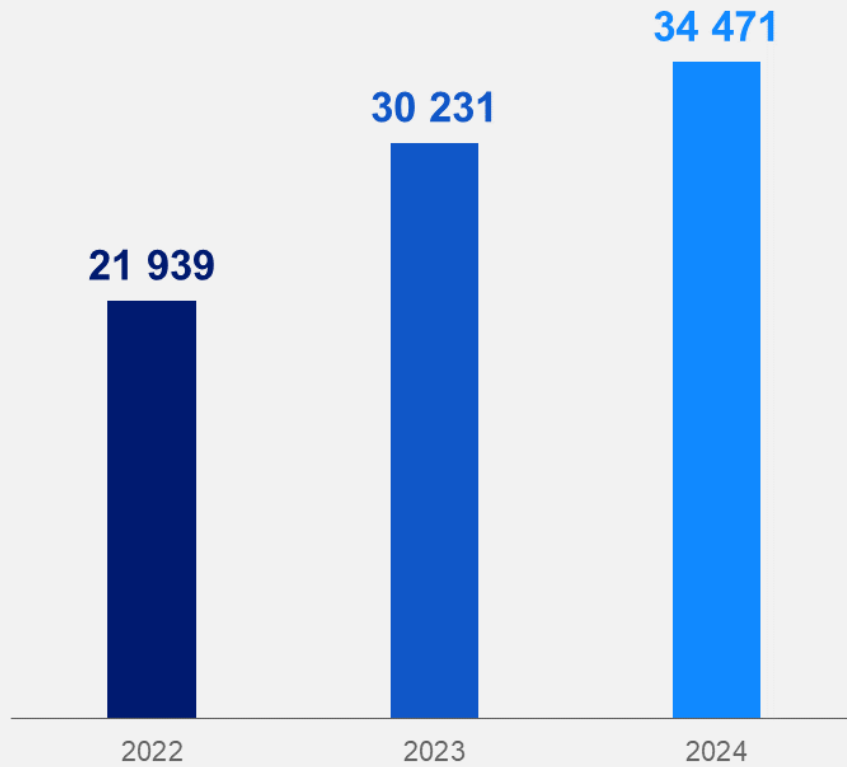
CHALEUR DISTRIBUÉE AUX ABONNÉS

La chaleur distribuée en 2024 est supérieure de 14% à celle distribuée durant l'exercice précédent notamment liée aux nouveaux raccordements.



ÉVOLUTION DE LA CHALEUR DISTRIBUÉE AUX ABONNÉS

Par année
En MWh



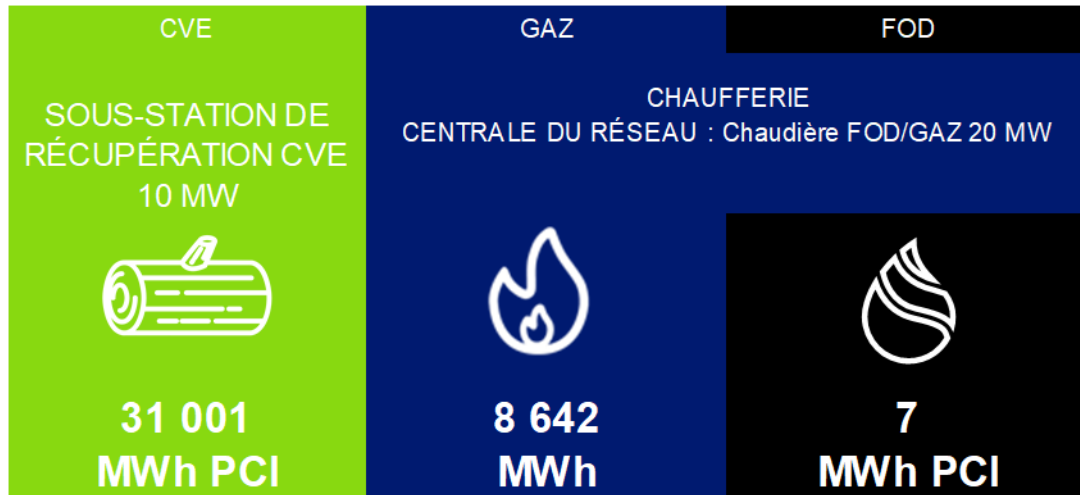
ÉQUIVALENT LOGEMENT DESSERVIS



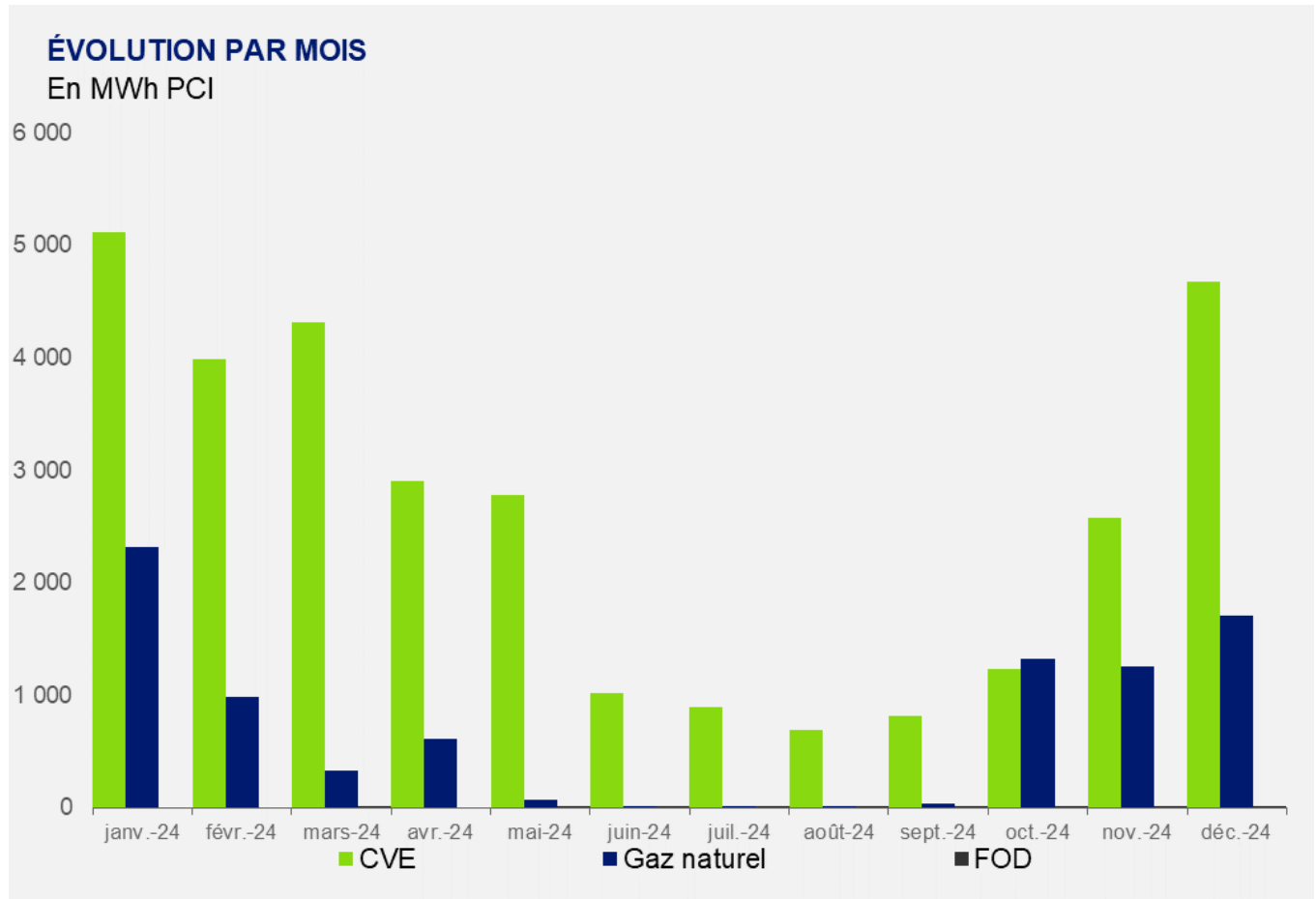
Hypothèses Association SEVA : 10,5 MWh par logement

3.3. Consommation d'énergies primaires

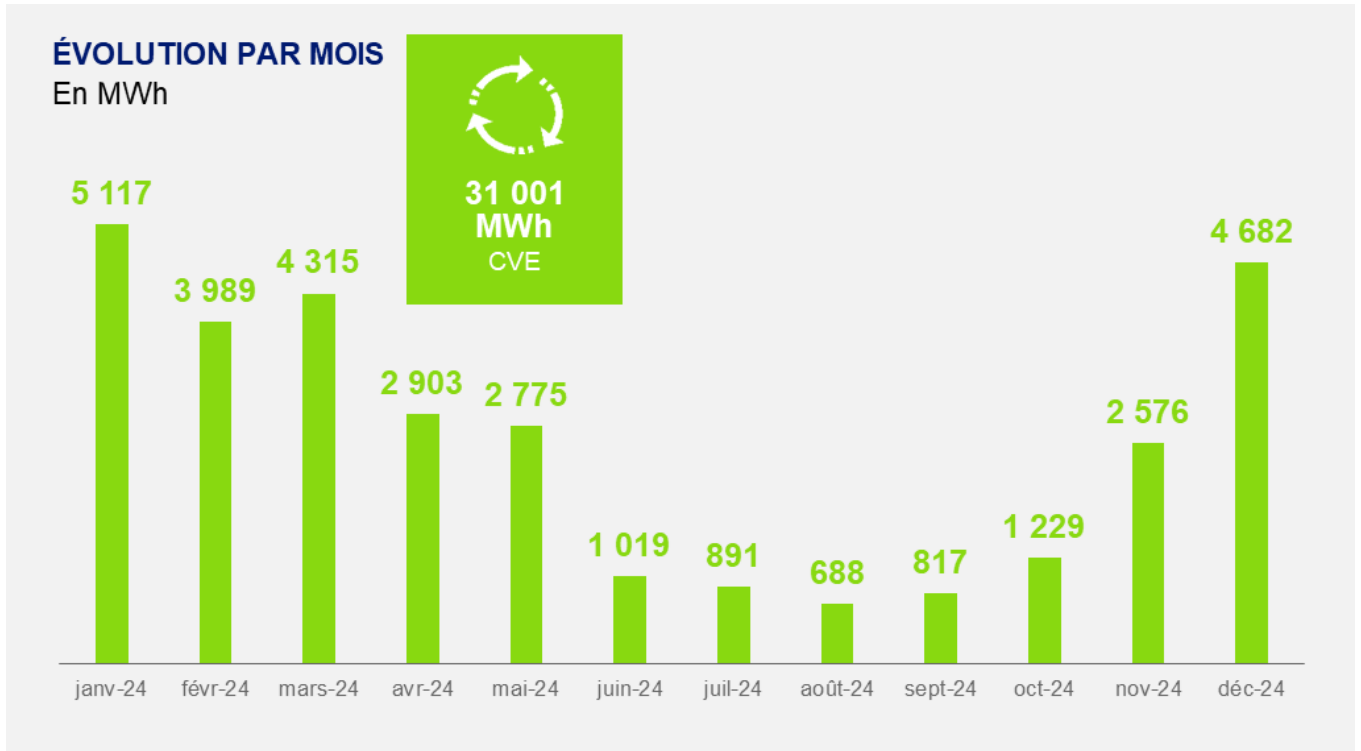
CHIFFRES EN 2024



ÉNERGIES PRIMAIRES CONSOMMÉES



RÉCUPÉRATION CHALEUR CVE



Notre engagement d'enlèvement (TAKE or PAY) auprès du SIAVED est le suivant :

- Volume hiver : 21 930 MWh
- Volume été : 10 370 MWh
- Soit un total : **32 300 MWh** sur l'année.

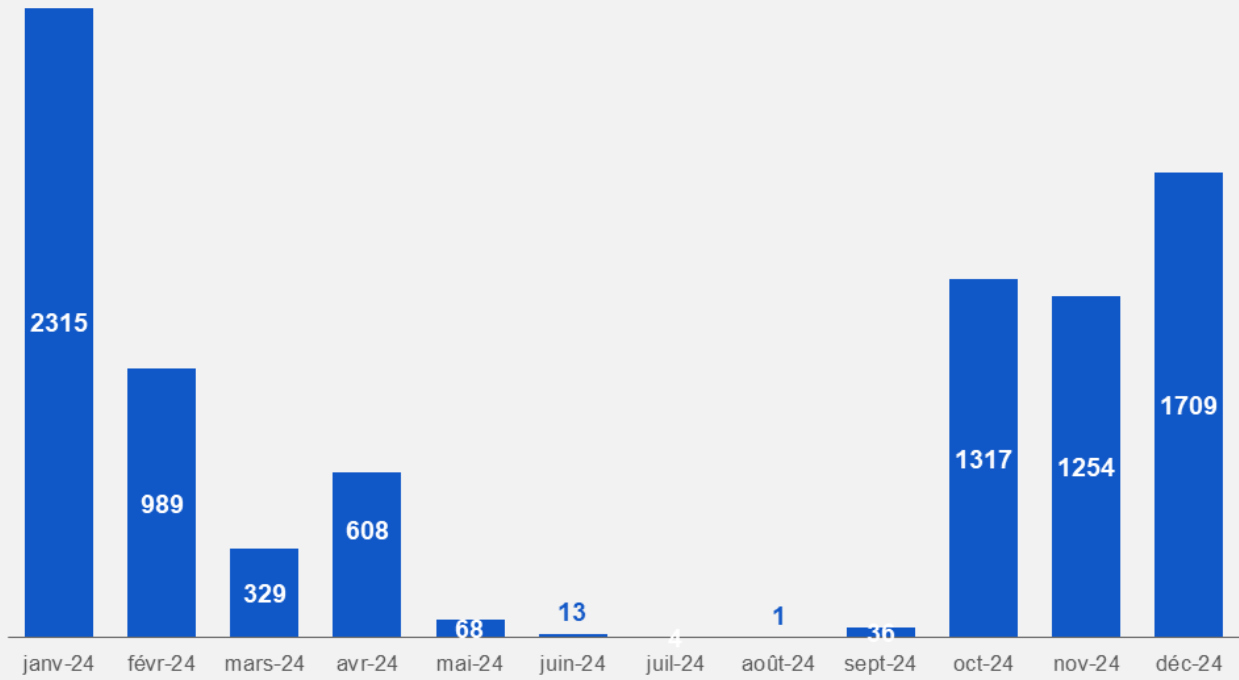
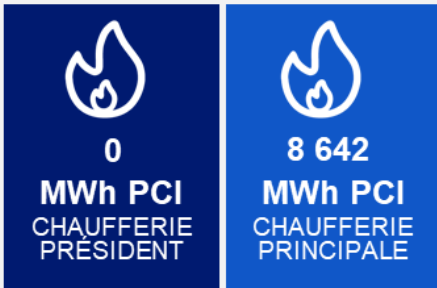
Le volume enlevé en 2024 est donc légèrement en deçà des engagements contractuels. Cependant, la disponibilité du CVE n'étant pas au rendez-vous sur cette même année et **près de 7 073 MWh n'ont pas pu être fournis**.



QUANTITÉ DE GAZ CONSOMMÉE

ÉVOLUTION PAR MOIS

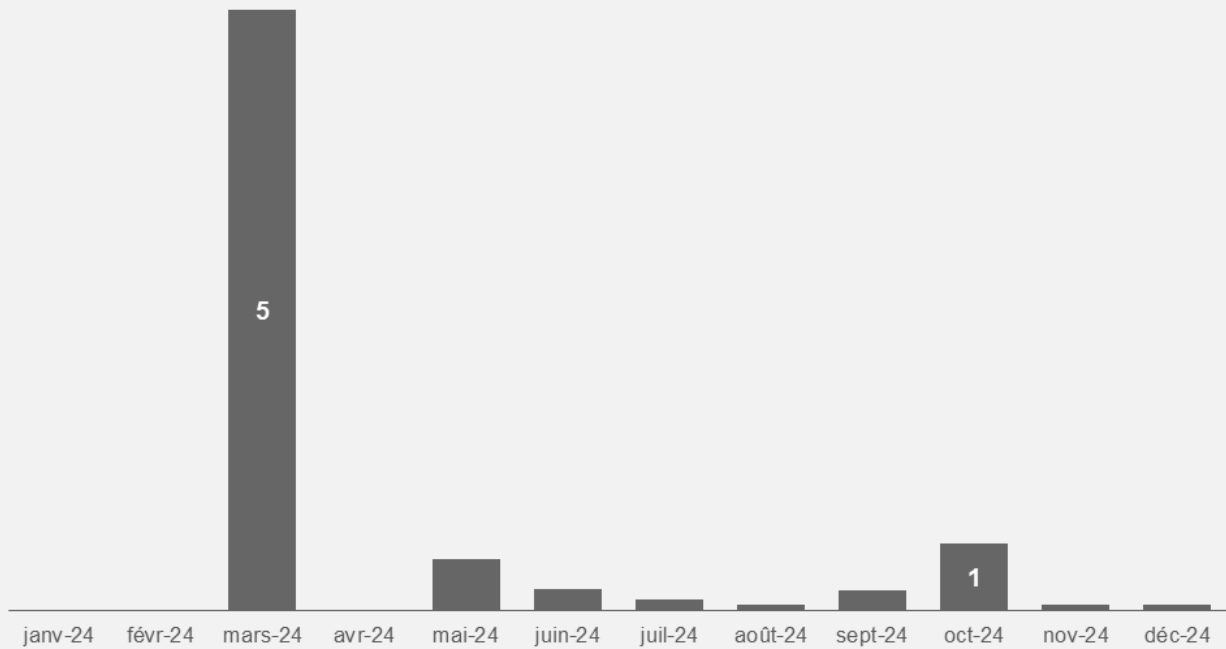
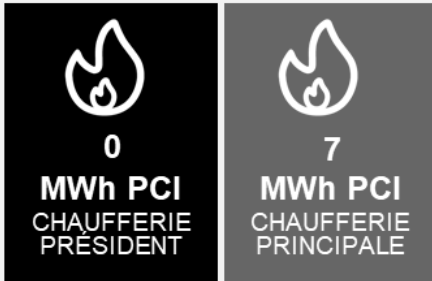
En MWh PCI



QUANTITÉ DE FIOUL CONSOMMÉE

ÉVOLUTION PAR MOIS

En MWh PCI



3.4. Bilan énergétique et environnemental

ÉNERGIES ET COMBUSTIBLES POUR LE RÉSEAU

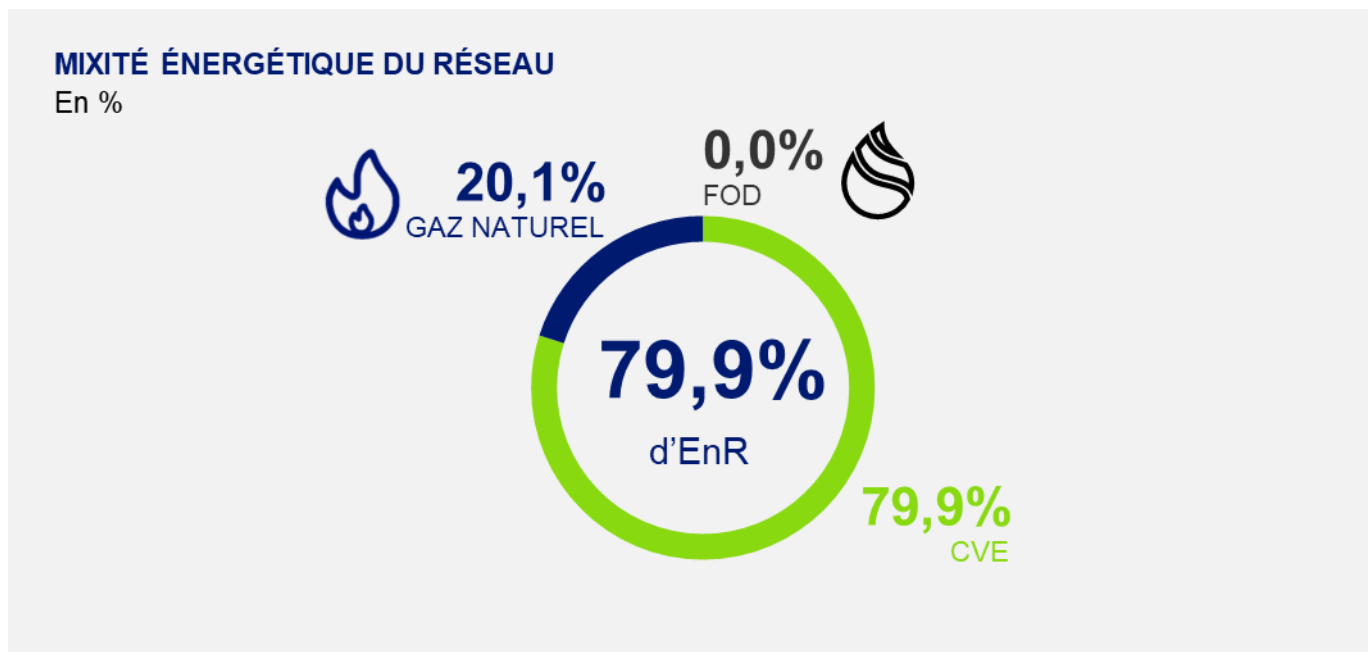
BILAN ÉNERGIES					
Site de production		Type d'énergies	Quantités entrantes	Rendement	Chaleur
			MWh PCI	% moyen sur PCI	MWh SCH
Chaleur produite	CVE	Chaleur	31 001	100%	31 001
	CHAUFFERIE GAZ	Gaz	8 642	90%	7 778
	CHAUFFERIES FOD	FOD	7	89%	6
	Total				38 785
Chaleur vendue aux abonnés					34 471
Perte Réseau MWh					-4 314
Perte Réseau W/m					39

Les pertes de réseau de 39 W/m sont des pertes inférieures aux pertes moyennes nationales de 45 W/m. Cet indicateur dépend également beaucoup de la densité du réseau.

MIXITÉ ÉNERGÉTIQUE DU RÉSEAU

La récupération de chaleur du Centre de Valorisation Énergétique (mise en place en Avril 2021) couvre 79,9% des besoins de chaleur des abonnés du Réseau de Chaleur Urbain de Maubeuge en 2024 contre 82,5% en 2023.

A noter des indisponibilités du CVE sur cette même année : **près de 7 073 MWh n'ont pas pu être fournis.**



Tous les ans, la FEDENE (fédération représentative de la décarbonation de la chaleur) publie une synthèse de l'ensemble des données sur les réseaux de chaleur et de froid métropolitains. Ces données paraissent toujours avec une année de décalage. En 2023, le taux moyen des 1000 réseaux de chaleur et de froid était de 66,5%. Le réseau de Maubeuge se trouve donc dans la fourchette haute des mixités vertes.

BILAN CO₂ GLOBAL : CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO₂ DU RÉSEAU

BILAN CO ₂								
Indicateurs	Site de production	Type d'énergies entrantes	Unité de mesure	Énergie consommée	Ratio CO ₂	Émission CO ₂	Ratio CO ₂ ACV	Émission CO ₂ ACV
					tonnes CO ₂ /MWh	tonnes	tonnes CO ₂ /MWh	tonnes
	Chaufferie	Gaz naturel	MWh PCI	8 642	0,205	1 772	0,227	1 962
		CVE	MWh PCI	31 001	0	0	0	0
		FOD	MWh PCI	7	0,270	2	0,324	2
CO₂ émis	Total					1 774		1 964
Energies livrées			MWh Utile	34 471				
Contenu en CO₂ du réseau					0,051		0,061	
Equivalent Gaz (*)			MWh PCI	43 095	0,205	8 834		
Contenu en CO₂ du réseau -Equivalent Gaz					0,256			
Emissions CO₂ évitées par rapport à une chaufferie 100% gaz						-7 060		
Emissions CO₂ évitées par rapport à l'utilisation d'un mode de chauffage fossile (hypothèse SNCU)						-6 510		

(*) Hypothèses :

Rendement distribution réseau 0,89
 Rendement production 0,90

RENDEMENT RESEAU

PRODUCTION



97,8%

DISTRIBUTION



88,9%

GLOBAL



86,9%



7 060
tonnes de CO₂
évitées

Équivalent de l'émission de CO₂ de...

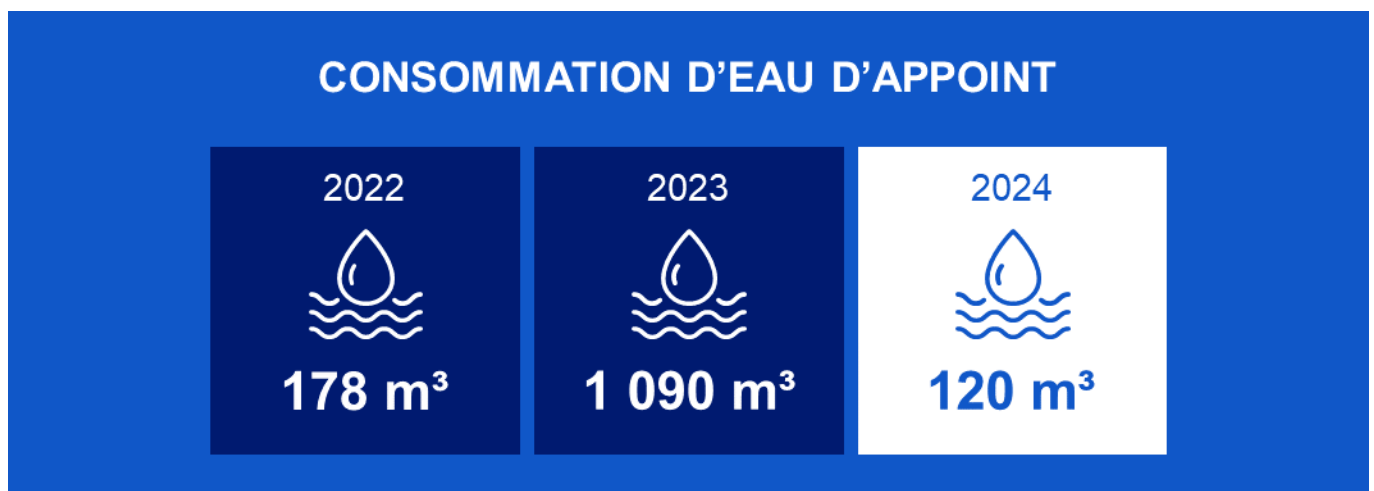
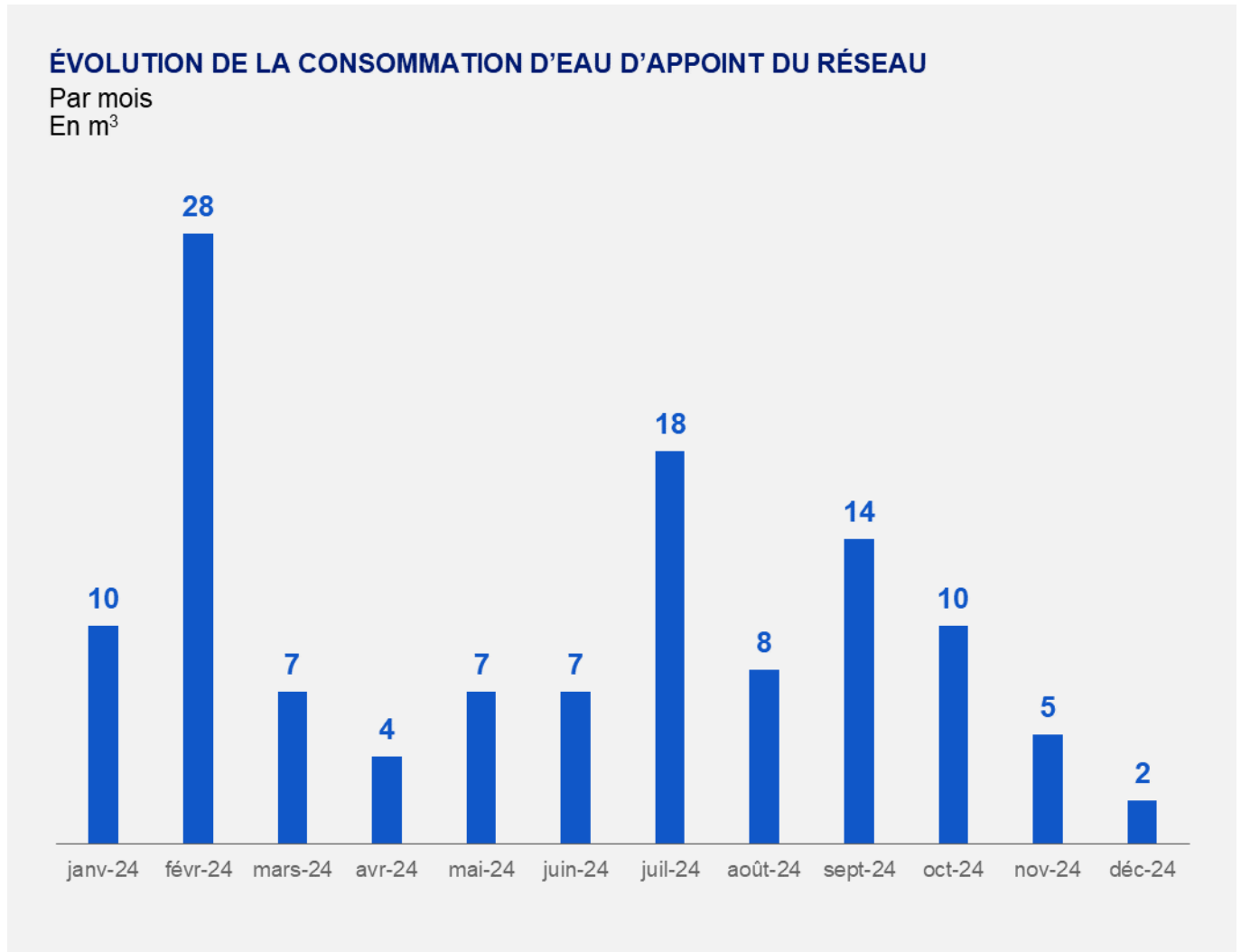
3 922 voitures



Hypothèses : 120g de CO₂ par km et 15 000 km par voiture par an

SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION D'EAU D'APPOINT DU RÉSEAU

Durant l'exercice 2024, la consommation d'eau d'appoint du réseau urbain de Maubeuge a diminué de 970 m³.revenant dans les standards de la période 2022.



En-dessous d'environ 0,05 m³/MWh, le taux d'appoint en eau est considéré comme très bon et au-delà d'environ 0,150 m³/MWh il est considéré comme élevé. La consommation d'eau d'appoint du réseau de Maubeuge, de 0,003 m³/MWh est donc un très bon ratio.

4

Compte rendu opérationnel

4.1. Notre équipe au quotidien

L'ÉQUIPE COMMERCIALE AFFECTÉE AU



CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Clarisse RICHEZ
 Clarisse.richez@dalkia.fr

FONCTIONS

- Suivre les besoins de la ville
- Conseiller les meilleures adaptations contractuelles à envisager
- Participer aux comités annuels de pilotage

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE AFFECTÉE AU RÉSEAU



RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Antonio SOUSA
 Antonio.sousa@dalkia.fr

FONCTIONS

- Etre l'interlocuteur privilégié du client
- Manager au quotidien l'équipe de techniciens
- Apporter une expertise technique
- Veiller au respect de l'application des règles relatives à la qualité, la sécurité, l'environnement



RESPONSABLE DE SITE

Christian BEDHOM

FONCTIONS

- Réaliser les interventions de conduite, de maintenance et de dépannage d'installations thermique
- Déceler les anomalies sur les équipements
- Formuler un diagnostic de dysfonctionnement
- Intervenir pour maintenir la production d'énergie

La présence du personnel est assurée tous les jours ouvrables de 8h à 17h. En dehors de ces horaires, un personnel d'astreinte prend le relais.

RÉFÉRENTS TRAVAUX

RESPONSABLE DU CHANTIER

Stéphane HERLEM

RÉFÉRENT TECHNIQUE

Thomas MEHAUX

FONCTIONS

- Coordonner les travaux
- Assurer le suivi régulier des coûts et des délais
- Veiller au respect des procédures réglementaires et de sécurité
- Appliquer la politique QSE de l'entreprise

Le conducteur de travaux assiste le chargé de travaux dans l'exécution de ses fonctions

RÉFÉRENT SÉCURITÉ



COORDINATRICE QHSE

Clara MERLENS

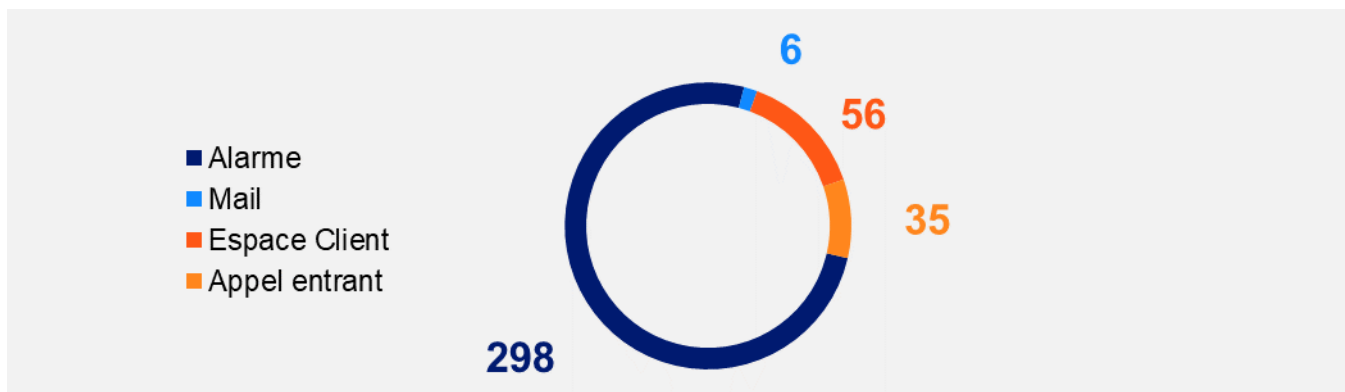
FONCTIONS

- Veiller au respect de l'application des règles relatives à la qualité, la sécurité et l'environnement
- Animer des formations et sensibiliser les collaborateurs aux risques et enjeux en matière de QHSE
- Participer au déploiement et à la mutualisation des bonnes pratiques internes et externes.

4.2. Analyse des opérations courantes

395 appels ont été traités par l'équipe opérationnelle durant l'exercice 2024.

NOMBRE D'APPELS

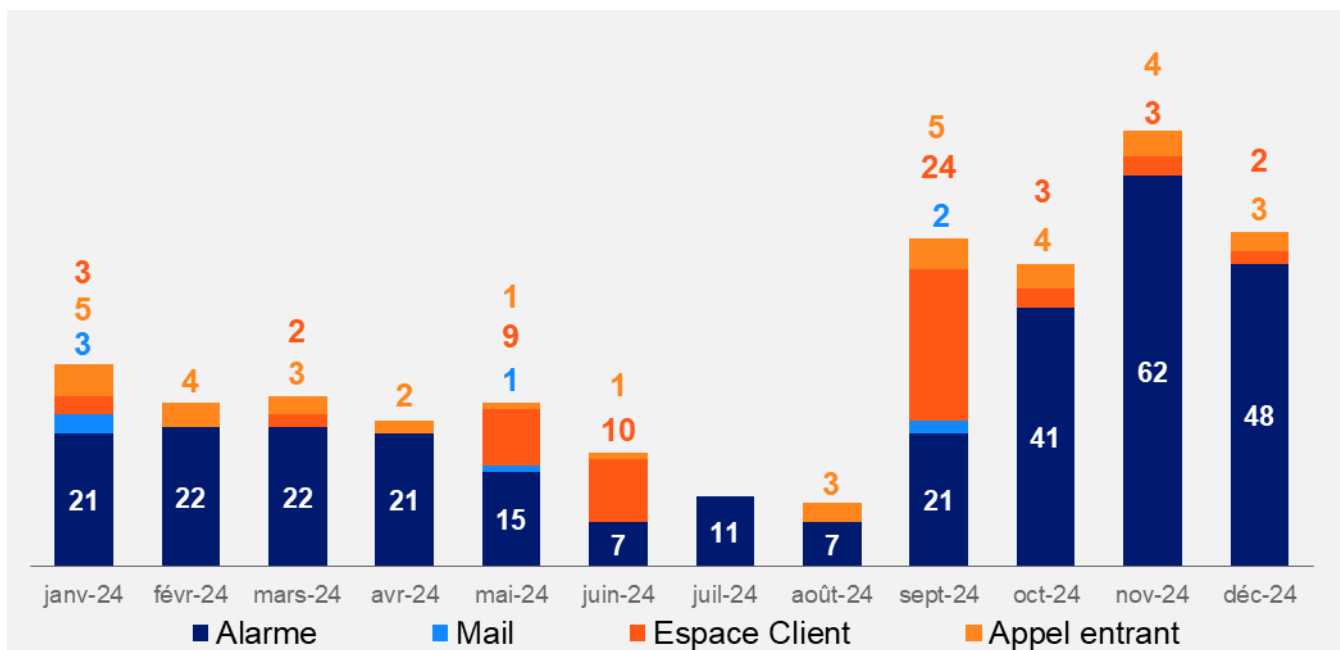


Les alarmes permettent d'anticiper et d'intervenir sur les réglages ou les installations et ainsi prévenir les pannes de chauffage.

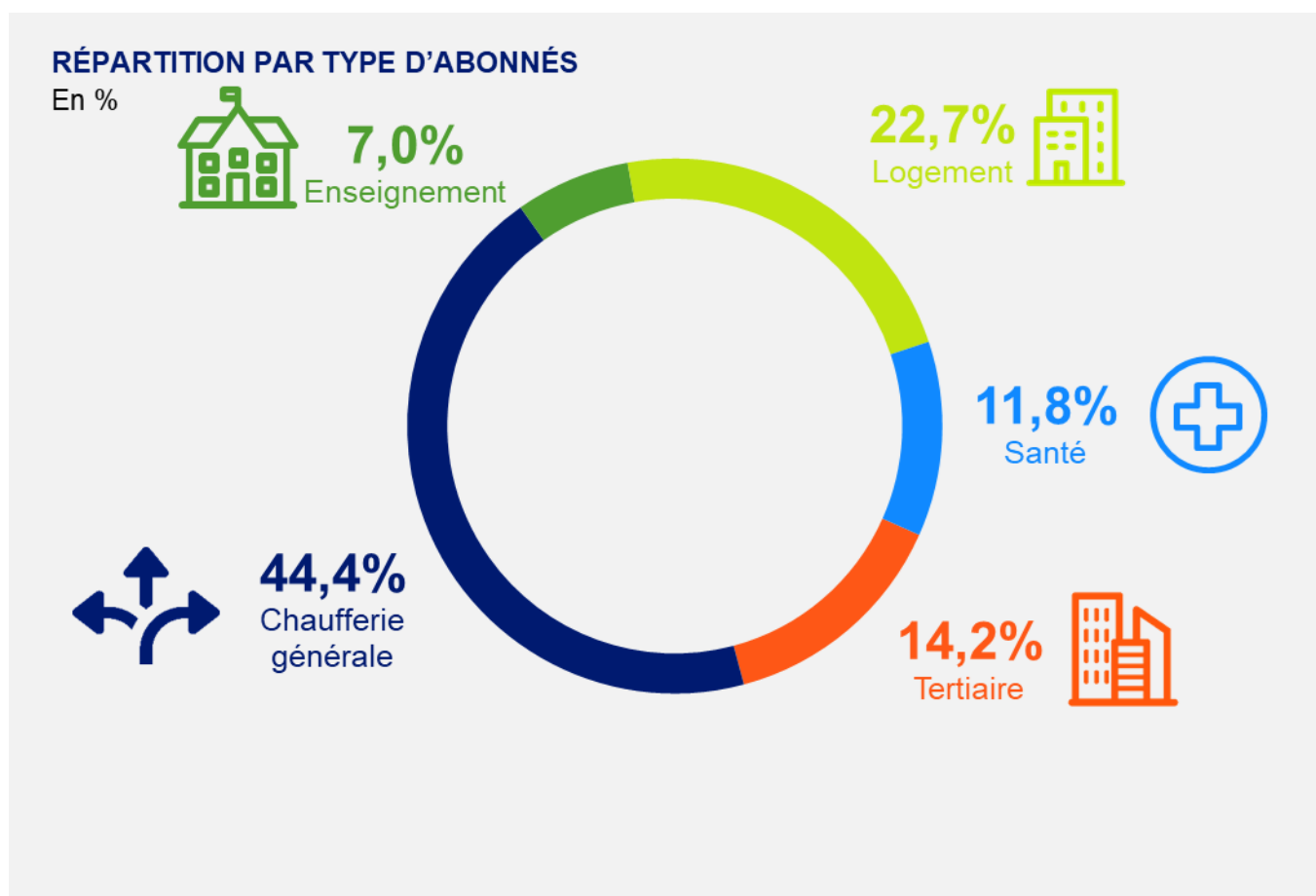
Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services, de plus en plus de sous-stations sont connectées, augmentant ainsi le nombre d'alarmes reçues

NOMBRE D'APPELS PAR MOIS

A noter une forte concentration des demandes sur espace client en septembre, cela correspond à des demandes de remise en fonctionnement du chauffage.



ORIGINE DES APPELS



4.3. Entretien de votre patrimoine

MONTANT DÉPENSÉ AU TITRE DE LA GARANTIE TOTALE

SUIVI DES DÉPENSES ET PROVISIONS POUR GARANTIE TOTALE - COMPTE GROS ENTRETIEN										
	Solde Début de saison	R2	2,8% du R2	Dépenses GE	Frais de gestion	Solde fin de période	Solde cumulé	taux d'actualisation TAM 30/06/N	Solde cumulé actualisé	
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
2 018,00	-	85 405	2 391		-	2 391	2 391	-	0	2 383
2 019,00	2 383	284 026	7 953		-	7 953	10 335	-	0	10 298
2 020,00	10 298	261 981	7 335		-	7 335	17 633	-	0	17 551
2 021,00	17 551	383 625	10 741	- 8 600	- 1 720	2 142	19 692	-	0	19 597
2 022,00	19 597	918 152	25 708	- 379	- 76	25 330	44 927	-	0	45 393
2 023,00	45 393	1 394 899	39 057	- 5 083	- 1 017	33 974	79 367	-	0	82 065
2 024,00	82 065	1 773 430	49 656	- 9 981	- 1 996	39 675	121 740	-	0	126 191

SUIVI DES DÉPENSES ET PROVISIONS POUR GARANTIE TOTALE - RENOUVELLEMENT										
	Solde Début de saison	R2	1,9% du R2	Dépenses Renouvellement	Frais de gestion	Solde fin de période	Solde cumulé	taux d'actualisation TAM 30/06/N	Solde cumulé actualisé	
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
2 018,00	-	85 405	1 623			1 623	1 623	-	0	1 617
2 019,00	1 617	284 026	5 396			5 396	7 013	-	0	6 988
2 020,00	6 988	261 981	4 978	- 1 371		3 606	10 594	-	0	10 544
2 021,00	10 544	383 625	7 289	- 792		6 497	17 042	-	0	16 959
2 022,00	16 959	918 152	17 445	-		17 445	34 404	-	0	34 761
2 023,00	34 761	1 394 899	26 503	-		26 503	61 264	-	0	63 347
2 024,00	63 347	1 773 430	33 695			33 695	97 042	-	0	100 590

Le détail des dépenses est présenté ci-après :

DÉTAIL DES DÉPENSES AU TITRE DE LA GARANTIE TOTALE					
Nature des travaux	sous-traitance		fournitures	main d'œuvre	total
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
MRE remplacement servomoteurs coty/des chaneil/thier/poincare/carnot sous stations Présidents -	-	-	1 103,28	-	-1 103,28
Création de purges sous station présidents - RCU Maubeuge - Copie	-	733,19	-	502,16	-1 235,35
MRE remplacement compteur résidence Building suite fuite primaire échangeur	-	-	1 044,34	-	-1 044,34
MRE remplacement cartes de communication compteurs d'énergie	-	-	401,25	-	- 401,25
MRE remplacement servomoteurs et vanne 2 voies sous stations carnot Présidents -	-	-	456,81	-	- 456,81
Création de 2 BYPASS au BAT COTY et BAT DE GAULE HLM Présidents	-	2 266,68	-	-	-2 266,68
Remplacement Extincteur et Cellule CO	-	595,10	-	-	- 595,10
Depannage portail RCU de maubeuge	-	534,20	-	-	- 534,20
remplacement compteur d'energie - LUNA HALL - primaire 2024	-	-	773,32	-	- 773,32
MRE reparation fuite Bat BOSSUT -	-	756,64	-	814,33	-1 570,97
Total	-	4 885,81	- 4 593,33	- 502,16	- 9 981,30

4.4. Développement et améliorations à venir

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAUX PRÉVUS

Abonnés	Client	Puissance souscrite (kW)	Mise en service prévisionnelle
ATHENA 1	PROMOCIL	1500	01/10/2025
ATHENA 2	PROMOCIL	1000	01/10/2026
LLC MUTUELLE	CHORALIS	100	01/06/2026
NOTAIRES ASSOCIES	OFFICE NOTARIAL DES ARTS	100	01/06/2026
ILOT LECLUYSE	PROMOCIL	150	01/09/2025
ILOT PROVENÇAL	CRÉER ET PROMOTION	120	01/10/2026
Future Ecole de Bussy / Anne Frank	VILLE DE MAUBEUGE	150	01/09/2026
FUTURS SITES SUR ANCIEN HÔPITAL	AMVS	300	01/07/2026
Nouvel IFSI	HOPITAL DE MAUBEUGE	70	01/06/2026
SDS Notre dame de Grâce	NDG	70	?
Garage Opel	PARTENORD	150	01/06/2026
Résidence Rue George Dubut	VACHERAND	510	01/01/2029
Développement vers PÔLE GARE	VINCI IMMOBILIER	420	01/06/2025
Projet "Arsenal"	HISTOIRE ET PATRIMOINE	154	01/06/2025



4.5. Travaux en cours et déploiement réseau

Res Poitou / Provinces Françaises :

Travaux en cours de finalisation pour la création d'une sous-station indépendante en détachement de la sous-station principale et mise en service à réaliser
La résidence Poitou est actuellement connectée en secondaire via la sous-station de la résidence. Bretagne.

BTP CFA :

Raccordement au réseau de chaleur urbain
Travaux en cours (projet neuf) ,et mise en service à réaliser dès réception du chantier.

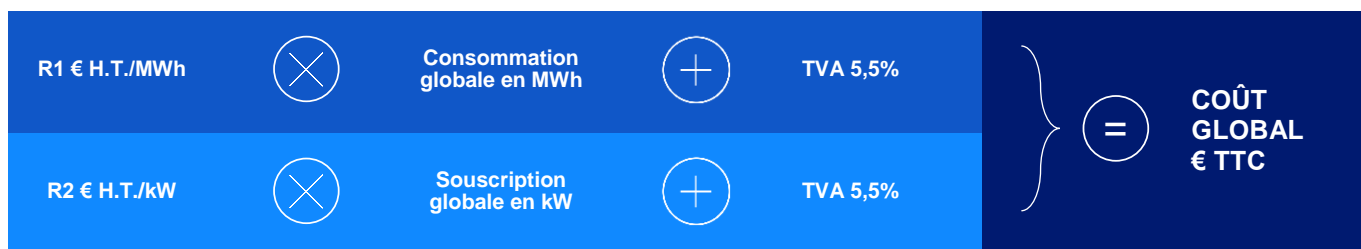


5

Compte rendu financier

5.1. Rappel de la structure tarifaire

STRUCTURE TARIFAIRE



R1

Élément proportionnel en € H.T. par MWh utile représentant le coût des combustibles nécessaires pour assurer la fourniture d'un MWh utile. Il est mesuré sur les compteurs installés dans les postes de livraison.

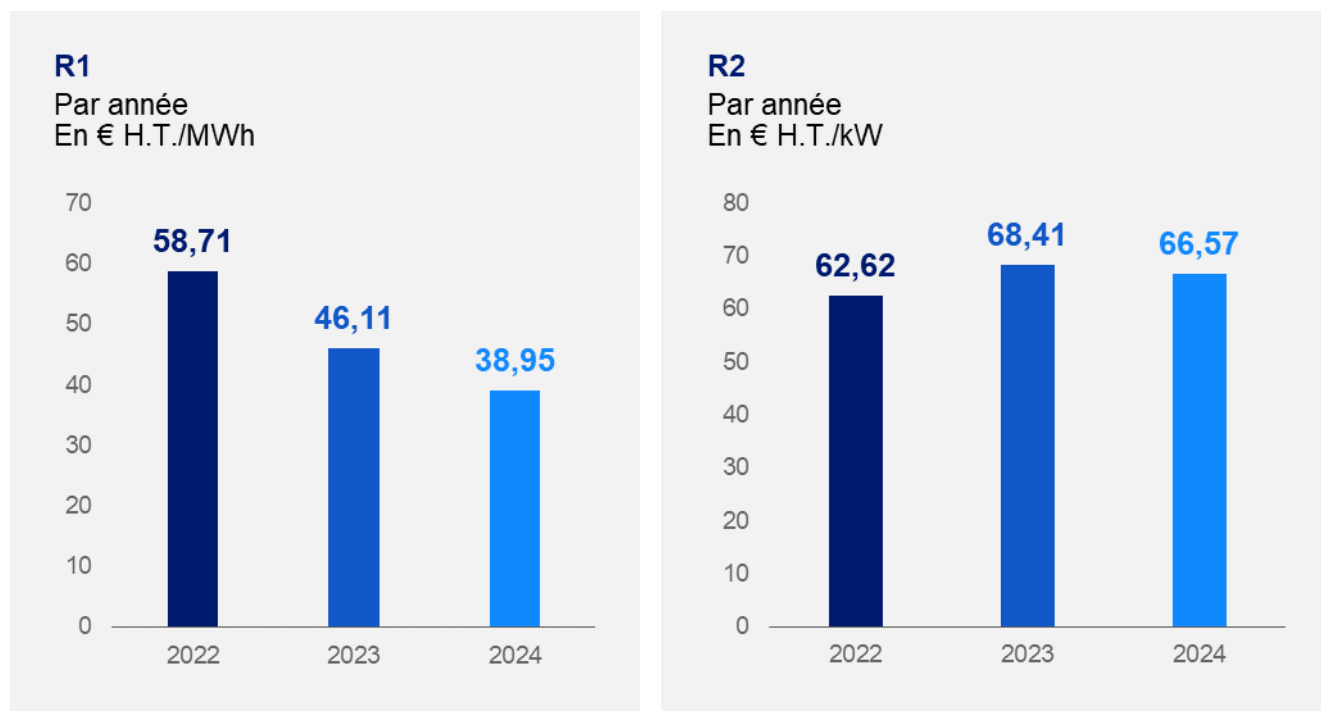
R2

Élément fixe en € H.T. par kW de souscription et représentant la somme des coûts suivants :

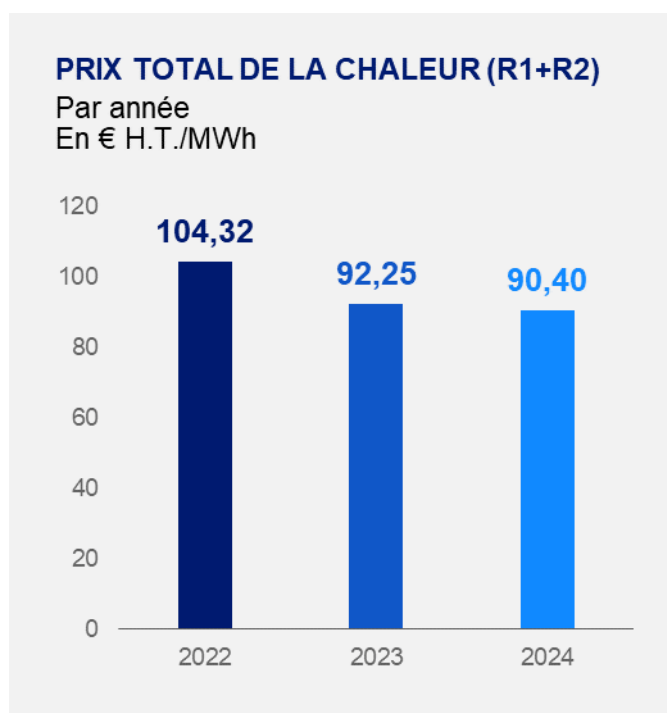
- coût de l'énergie électrique autre que thermique pour le fonctionnement des installations
- prestations de conduite et de petit entretien
- prestations de gros entretien et de renouvellement
- financement des travaux



5.2. Historique des prix de la chaleur



L'évolution à la baisse du tarif R1 (-15,5%) est principalement impactée par la révision du prix des tarifs gaziers. La baisse du R2 (-2,7%) est quant à lui dû à la diminution des tarifs de l'électricité.



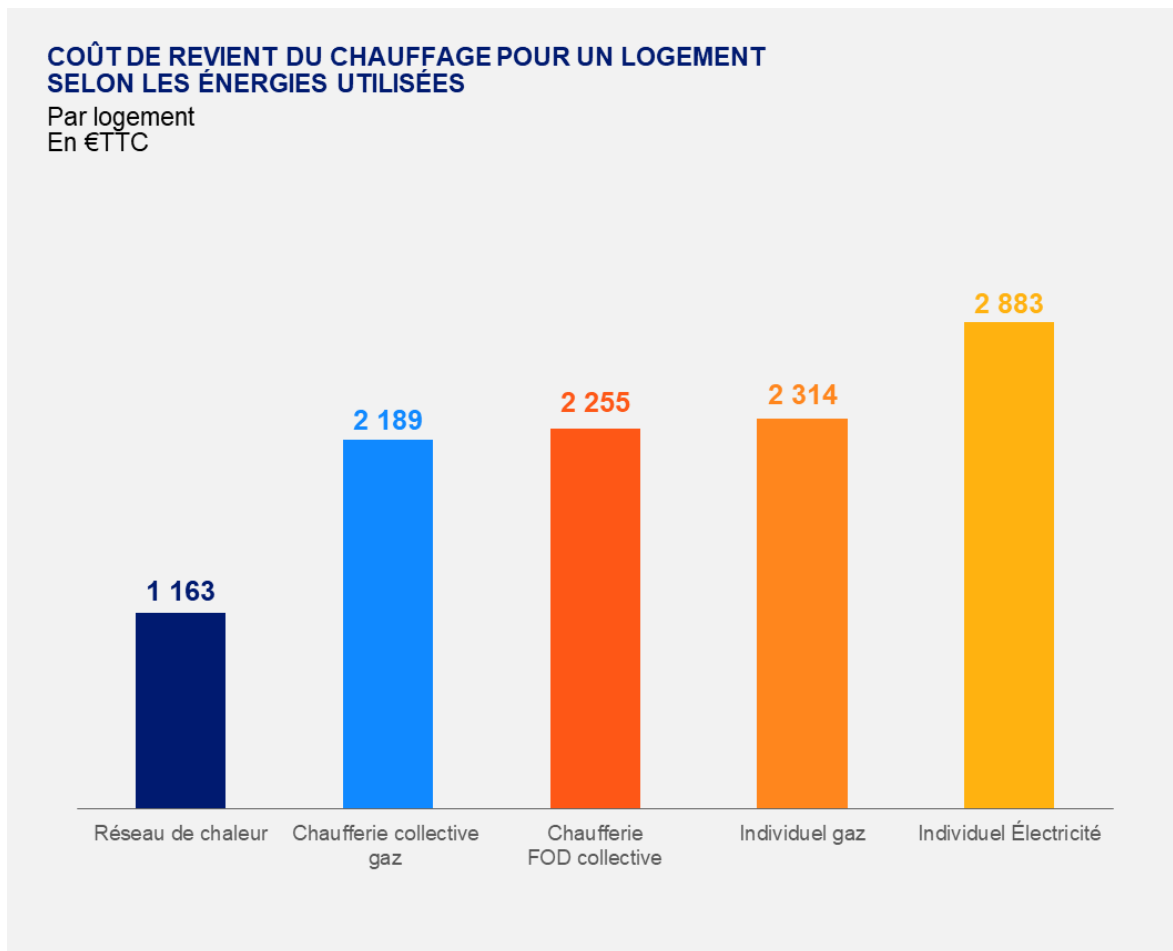


A noter que les prix moyens calculés par typologie de bâtiment correspondent à des moyennes pondérées par les quantités mensuelles. Ainsi les abonnés ayant des consommations à des périodes où les énergies sont moins chères verront leur prix moyen baisser par rapport à des abonnés ne consommant pas pendant cette période. Par exemple les centres hospitaliers utilisent de l'énergie en été, période où les énergies sont souvent moins chères.

Mois	2017	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	août-24	sept.-24	oct.-24	nov.-24	déc.-24
Redevance Énergie R1													
Coefficient de révision R1		1,27	1,21	1,18	1,20	1,22	1,25	1,29	1,27	1,33	1,31	1,35	1,39
Prix R1 (€/MWh)	28,20	35,95	34,18	33,25	33,85	34,35	35,11	36,30	35,78	37,45	36,88	38,05	39,31
Coefficient de révision RCO2		9,90	8,46	8,75	9,70	10,70	10,23	10,01	10,46	9,62	9,39	9,91	9,85
Prix R1 CO2 (€/MWh)	0,31	3,07	2,62	2,71	3,01	3,32	3,17	3,10	3,24	2,98	2,91	3,07	3,05
Prix R1 Total (€/MWh)	28,5	39,0	36,8	36,0	36,9	37,7	38,3	39,4	39,0	40,4	39,8	41,1	42,4
Redevance Abonnement R2													
Coefficient de révision R21		3,61	3,47	3,18	2,83	2,44	1,50	1,38	1,38	1,72	1,77	2,09	2,09
Prix R21 (€/kW)	4,13	14,92	14,31	13,13	11,69	10,06	6,20	5,70	5,70	7,11	7,31	8,63	8,63
Coefficient de révision R22		1,26	1,26	1,26	1,25	1,25	1,25	1,23	1,23	1,25	1,25	1,25	1,27
Prix R22 (€/kW)	27,13	34,16	34,24	34,07	34,04	33,89	33,84	33,45	33,45	33,78	33,89	33,81	34,38
Coefficient de révision R23		1,18	1,18	1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	1,20	1,20	1,20	1,21
Prix R23 (€/kW)	3,18	3,77	3,76	3,78	3,78	3,78	3,79	3,80	3,80	3,81	3,82	3,82	3,84
Coefficient de révision R24		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Prix R24 (€/kW)	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41	19,41
Prix R2 Total (€/kW)	53,9	72,3	71,7	70,4	68,9	67,1	63,2	62,4	62,4	64,1	64,4	65,7	66,3
Prix réseaux (€/MWh)		62	72	73	86	99	231	298	355	301	109	86	69



5.3. Intérêt économique du réseau de chaleur

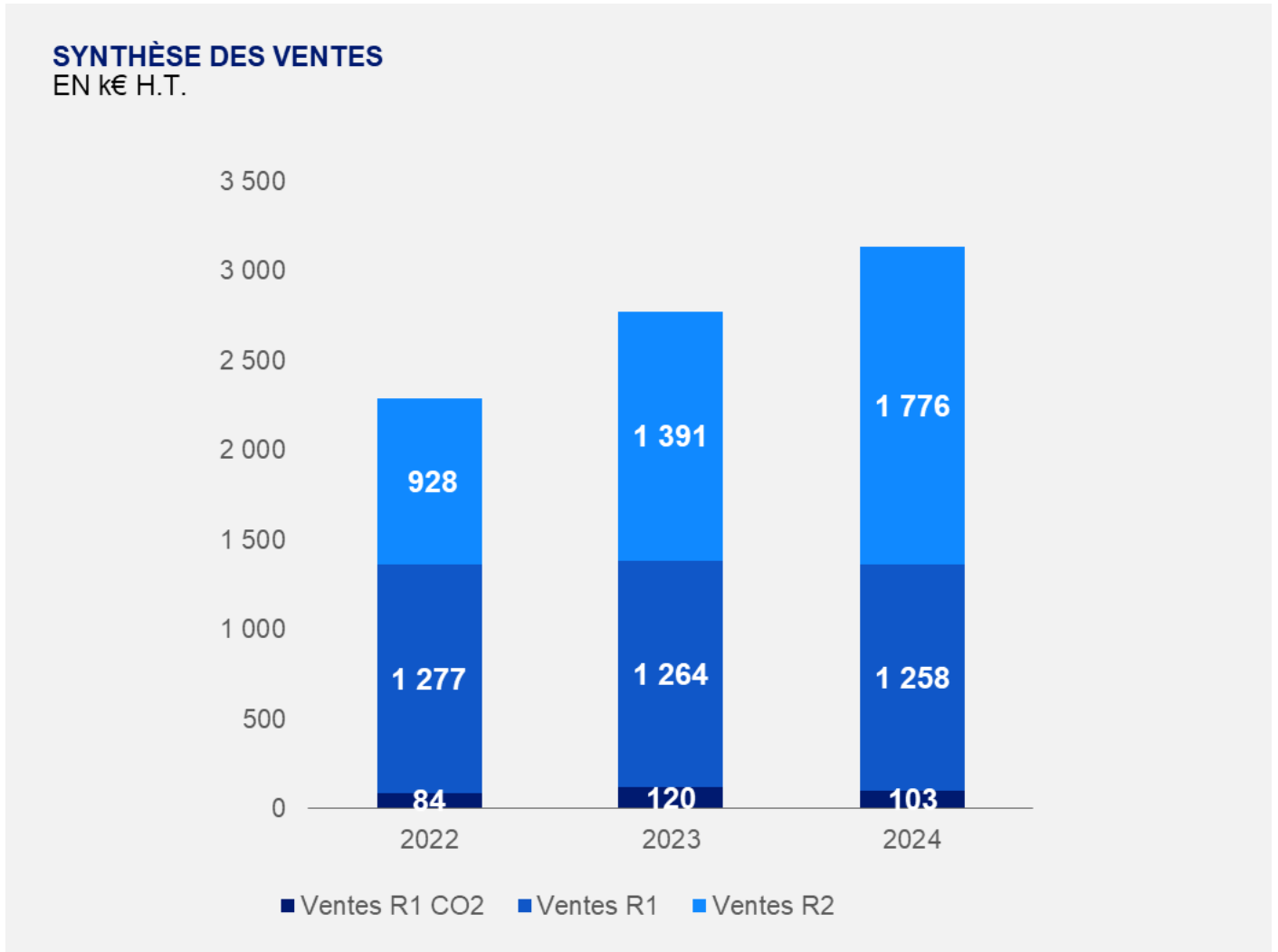


COMPARATIF DU COÛT DU RÉSEAU PAR RAPPORT AUX AUTRES SOLUTIONS DE CHAUFFAGE (MÉTHODE DE CALCUL AMORCE)

COMPARATIF DU COÛT DU RÉSEAU PAR RAPPORT AUX AUTRES SOLUTIONS DE CHAUFFAGE							
		Unité	Chauffage réseau urbain collectif (*)	Chaufferie Gaz collective (*)	Chaufferie FOD Collective (*)	Individuel Gaz	Individuel Électricité
BASES ÉTUDE	Nombre de logement de type T3 de 65 m²		60	60	60	1	1
	Besoins chauffage annuel par logement	MWh th	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
	Besoins ECS annuel par logement	MWh th	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	Puissance installée par logement	kW	5	5	5	5	5
	Rendement moyen annuel chauffage	%		80%	71%	82%	96%
	Rendement moyen annuel ECS	%		86%	70%	87%	78%
	Consommation chauffage	MWh th	384	384	384	6,4	6,4
	Consommation ECS	MWh th	150	150	150	2,5	2,5
Consommation de combustible correspondant	Gaz : MWh PCS FOD : hL Élec : MWh e			727	764	12	10
FACTURE ÉNERGÉTIQUE	Consommation R1 ou P1	€ TTC	21 943	73 509	93 223	1 502	2 464
	Abonnement R2 ou P1	€ TTC	21 069	16 038		109	151
Total facture énergétique par logement		€ TTC	717	1 492	1 554	1 611	2 615
AUTRE	Elec Auxiliaire P1' par logement	€ TTC	61	101	102	81	-
	Petit Entretien P2 par logement	€ TTC	58	111	111	134	-
	Gros Entretien P3 par logement	€ TTC	38	83	64	51	38
	Amortissement P4 par logement	€ TTC	289	402	424	437	230
Total Autre par logement		€ TTC	446	697	701	703	268
TOTAL PAR LOGEMENT		€ TTC	1 163	2 189	2 255	2 314	2 883
Écart Réseau par rapport aux autres solutions de chauffage		€ TTC		- 1 027	- 1 092	- 1 151	- 1 720
<i>Hypothèses</i>		<i>Prix</i>	<i>Tarif réseau urbain</i>	<i>Gaz (prix repère CRE)</i>	<i>Fioul domestique</i>	<i>Gaz (prix repère CRE)</i>	<i>Élec. tarif bleu EDF</i>
		<i>Date de valeur : 2024</i>	<i>R1 €HT/MWh</i>	<i>Prix €TTC/kWh PCS</i>	<i>Prix hL en €TTC</i>	<i>Prix €TTC/kWh PCS</i>	<i>Prix € TTC /kWh e</i>
			38,95	0,1011	122,01	0,1266	0,2496
			<i>TVA sur le R1</i>				
			5,5%				
			<i>R2 €HT/kW</i>	<i>Abonnement €TTC/an</i>		<i>Abonnement €TTC/an</i>	<i>Abonnement €TTC/an</i>
			66,57	267,30 €		108,62 €	151,20 €
			<i>TVA sur le R2</i>				
			5,5%				

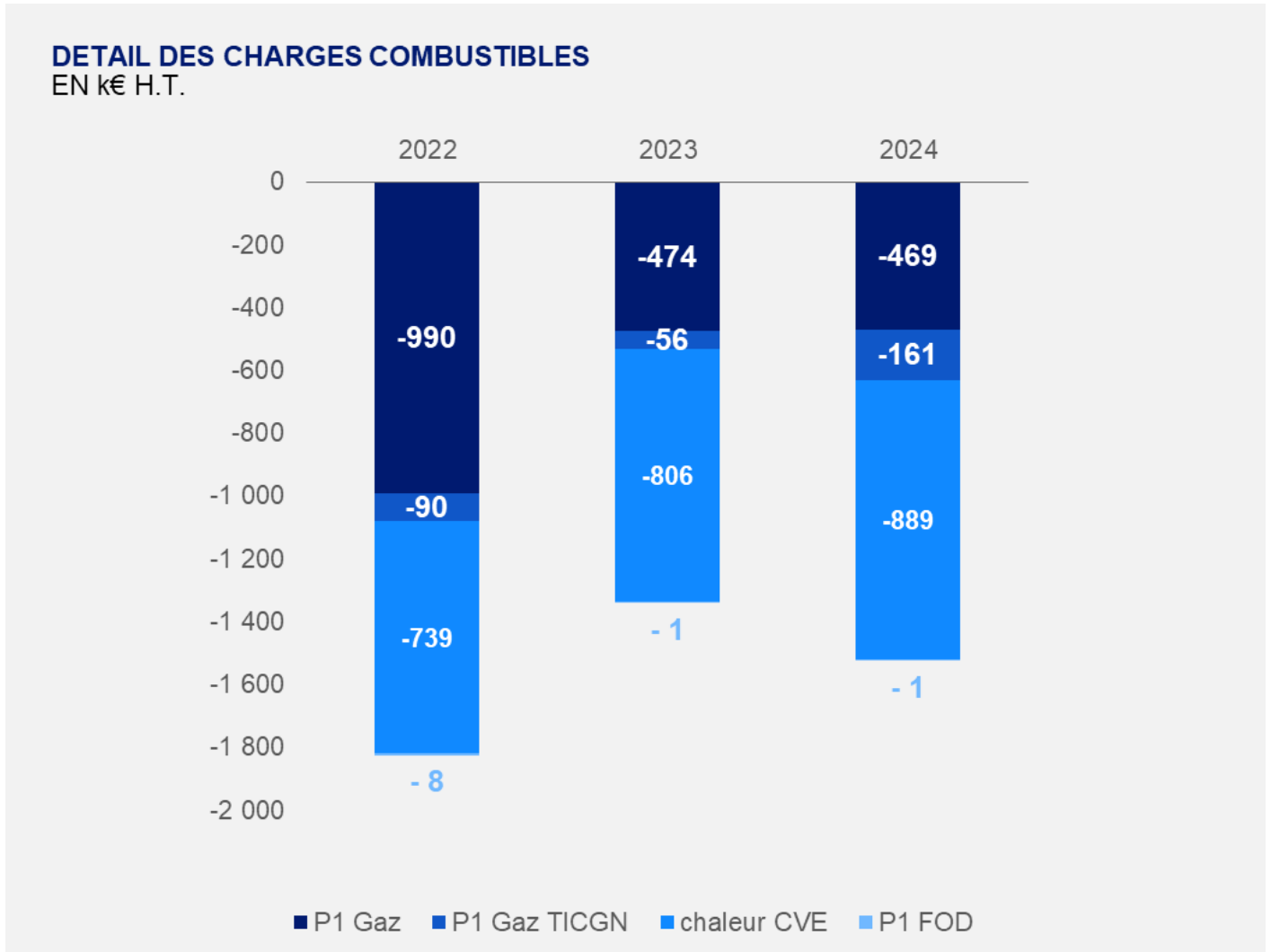
5.4. Détail des revenus

L'évolution des ventes à la hausse est due aux raccordements supplémentaires sur le réseau:

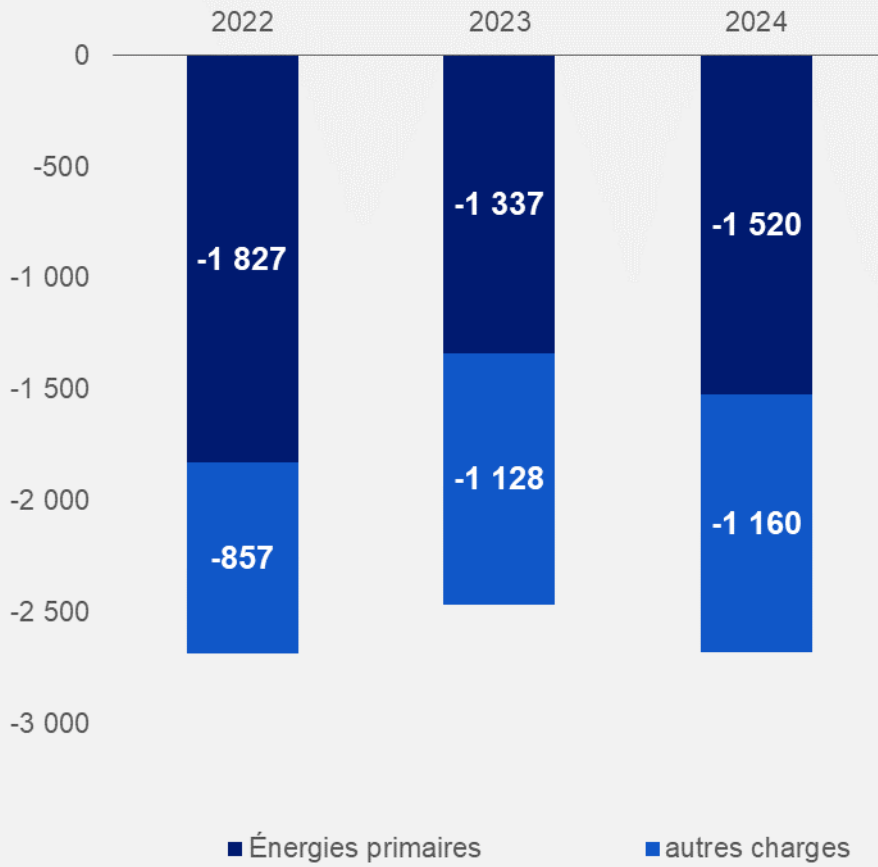


5.5. Détail de l'activité financière

DÉTAIL DES CHARGES



DÉTAIL DES CHARGES EN k€ H.T.



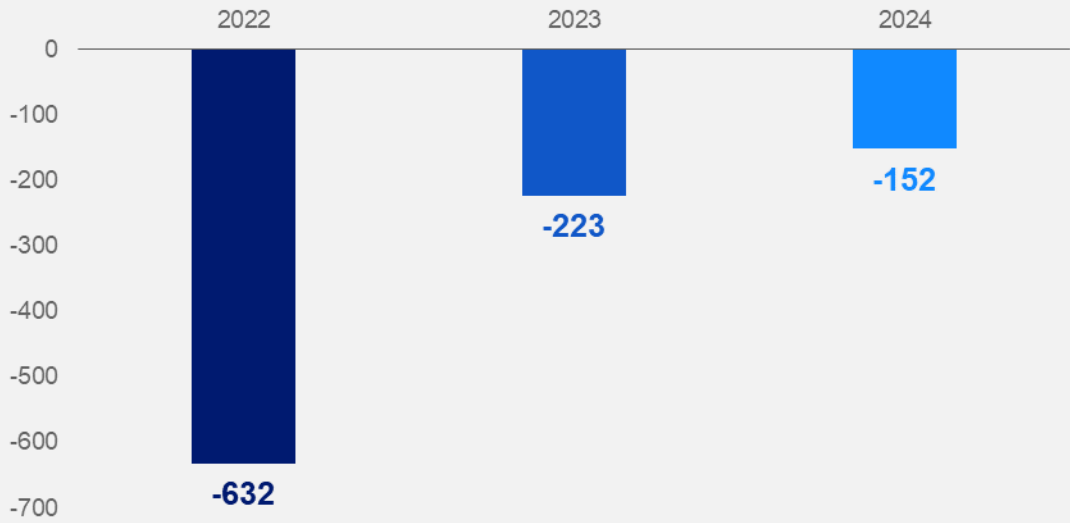
ÉVOLUTION DES CHARGES



RÉSULTAT

RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS

Par année
En k€ H.T



DÉTAIL DU COMPTE D'EXPLOITATION

MAUBEUGE 2023-2024 / DETAIL DU COMPTE D'EXPLOITATION						
	2023	2024	prévisionnel 2024	Ecart N/N-1	Ecart vs prévisionnel	
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
Recettes	Ventes R1	1 263 856,38	1 258 225,99	1 393 313,12	-5 630,39	-135 087,13
	Ventes R2	1 390 775,77	1 776 283,92	1 528 279,83	385 508,15	248 004,09
	Ventes co2	119 817,87	102 977,56	0,00	-16 840,31	102 977,56
	Fonds de solidarité	0,00	0,00	-14 607,96	0,00	14 607,96
	Total	2 774 450,02	3 137 487,47	2 906 984,99	363 037,45	215 894,52
1. Combustibles	Deboursé P1 Gaz	-473 634,67	-468 598,36	-382 891,45	5 036,31	-85 706,91
	Deboursé P1 Gaz TICGN	-56 482,57	-161 353,22	0,00	-104 870,65	-161 353,22
	Deboursé P1 FOD	-1 414,42	-851,78	0,00	562,64	-851,78
	Déboursé P1 PAC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Déboursé P1 chaleur récupérée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Deboursé chaleur CVE	-805 817,51	-889 402,02	-930 707,14	-83 584,51	41 305,12
	Quotas de CO2	0,00	0,00	-14 950,42	0,00	14 950,42
	sous-total	-1 337 349,17	-1 520 205,38	-1 328 549,00	-182 856,21	-191 656,38
	Sous-traitance entretien compteurs	0,00	0,00	-23 430,00	0,00	23 430,00
	Sous-traitance contrôles réglementaires	-9 139,68	-3 514,82	-13 755,92	5 624,86	10 241,10
Sous-traitance traitement d'eau	-9 531,79	-7 910,72	0,00	1 621,07	-7 910,72	
Sous-traitance maintenance interne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Sous-traitance réseau et GTC	0,00	0,00	-14 841,60	0,00	14 841,60	
Sous-traitance autre	-7 348,70	-7 538,00	-8 551,92	-189,30	1 013,92	
Dépenses P3	-5 083,06	-9 981,30	-42 211,17	-4 898,24	32 229,87	
Main d'œuvre	-149 427,86	-152 781,61	-108 557,00	-3 353,75	-44 224,61	
Fournitures (yc élec)	-202 333,61	-93 176,14	-104 294,73	109 157,47	11 118,59	
Telesurveillance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Redevance	-45 347,59	-45 993,58	-35 260,88	-645,99	-10 732,70	
Assurances	-8 001,74	-9 171,98	-31 869,60	-1 170,24	22 697,62	
Impôts et taxes p2	-4 127,00	-16 059,59	-46 395,61	-11 932,59	30 336,02	
Société dédiée	0,00	0,00	-25 000,00	0,00	25 000,00	
Dépenses travaux	-39,76	8 055,82	0,00	8 095,58	8 055,82	
Amortissement travaux de 1er établissement	-495 536,19	-564 634,45	-579 098,70	-69 098,26	14 464,25	
Subventions	0,00	0,00	189 186,38	0,00	-189 186,38	
2. Autres dépenses	Communication externe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseils extérieurs	-546,42	-2 303,43	0,00	-1 757,01	-2 303,43	
Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Honoraires CAC	-6 603,64	-8 674,74	0,00	-2 071,10	-8 674,74	
Frais de gestion groupe	-184 000,00	-227 000,00	-121 271,20	-43 000,00	-105 728,80	
Participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissement droits d'entrée	-4 166,66	-4 166,66	0,00	0,00	-4 166,66	
Frais bancaires	-65,90	-5 652,54	0,00	-5 586,64	-5 652,54	
Sinistres	3 206,00	-3 205,80	0,00	-6 411,80	-3 205,80	
Dotations GT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres charges	-0,06	318,61	0,00	318,67	318,61	
Frais de commercialisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Intéressement dans l'intérêt général du contrat- Fonds de solidarité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Intéressement vs prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provision clients litigieux	0,00	-6 580,19	0,00	-6 580,19	-6 580,19	
Pénalité retard client	0,00	340,94	0,00	340,94	340,94	
Intérêts et charges assimilés	-531 705,32	-609 538,34	-246 046,10	-77 833,02	-363 492,24	
sous-total	-1 659 798,98	-1 769 168,52	-1 211 398,05	-109 369,54	-557 770,47	
Total	-2 997 148,15	-3 289 373,90	-2 539 947,05	-292 225,75	-749 426,85	

ANALYSE FINANCIÈRE DE L'EXERCICE

Pour l'année 2024, le résultat net du réseau, après retraitement des frais de gestion, s'élève à -144 510,55 euros, soit une amélioration +78k€ par rapport à 2023.

En premier lieu concernant la marge P1, on observe une dégradation de – 205 k€.

Cela s'explique en partie notamment par la diminution de la part de la chaleur fournie par le CVE par rapport à l'année précédente, le prix de la chaleur étant quasiment 3 fois inférieur à celui du gaz en 2024 (25€/MWh contre 71€/mwh).

Par ailleurs, les ventes R1 restent stables malgré une augmentation des quantités vendues de +14% mais avec effet prix de -15 % en corrélation avec le prix du gaz.

En contrepartie, les ventes P2 ont augmenté de 385k€ grâce aux nombreux raccordements réalisés en 2024 avec une évolution de +16% des puissances souscrites.

Parmi les principales variations de dépenses, on peut observer la diminution du poste de fournitures de +109k grâce à la baisse du prix de l'électricité qui avait fortement augmenté en 2023.

Les frais de gestion ont augmenté de -43k€, leur montant étant lié au chiffre d'affaires de la société.

Un nouvel emprunt de 3 757 730 euros a été souscrit pour le financement des travaux, faisant augmenter les frais financiers de -78k€ sur l'année.

Enfin, il est à noter que les amortissements ont augmenté de -69k€ en raison du rabout de subvention FEDER notifié en fin d'année 2024 pour un total de 1,2 million d'euros.

RÉSULTAT NET

2024

**-152 k€**

Résultat prévisionnel

**241 k€**

Résultat cumulé

**-1 578 k€**

6

Actualités

ACTUALITES RESEAUX DE CHALEUR



ACTUALITÉS DE L'ANNÉE 2024 & PERSPECTIVES 2025 COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2024

1. Panorama des réseaux de chaleur et de froid en France

Le seuil des 1.000 réseaux franchi !

- **Des réseaux toujours plus nombreux**

En 2023, le développement des réseaux de chaleur et de froid en France s'est poursuivi et s'est accentué, affirmant leur rôle clé dans la transition énergétique. La filière a franchi un cap symbolique avec plus de **1 000 réseaux en activité** recensés, soit un doublement de leur nombre en seulement 10 ans.

Mis bout à bout, l'ensemble des réseaux atteint une longueur de 7 785 kilomètres. Ils alimentent plus de 50 000 bâtiments et ont livré, en 2023, une quantité de chaleur de 26,4 TWh et de froid de 0,9 TWh.

- **Des réseaux toujours plus vertueux**

Si le taux moyen d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) reste stable à **66,5 %**, la part des réseaux vertueux (intégrant plus de 50 % d'EnR&R) progresse, atteignant **93 % en 2023** contre 89 % en 2022.

En une décennie, le contenu carbone des réseaux de chaleur est passé de 189 à 113 gCO₂ACV/kWh, **soit une baisse significative de 40%**. En moyenne, les réseaux de chaleur affichent des émissions de gaz à effet de serre qui sont inférieures de 45% par rapport au gaz naturel. Leur utilisation a permis d'éviter l'émission de 4,5 millions de tonnes de CO₂ en 2023 ce qui équivaut à retirer 2,2 millions de voitures de la circulation chaque année.

- **Les réseaux de froid : un enjeu pour le futur**

Le froid renouvelable devient également un enjeu majeur face au changement climatique. Les réseaux de froid représentent un outil indispensable pour répondre à l'augmentation des besoins en rafraîchissement et lutter contre les îlots de chaleur urbains en mobilisant des EnR&R.

En 2023, **43 réseaux de froid** ont alimenté plus de **1 600 bâtiments**, et leur développement doit s'intensifier pour atteindre **2 TWh de production supplémentaire** en 10 ans.

- **Pour atteindre les objectifs fixés : accélérer**

Pour atteindre les objectifs fixés par la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, la filière doit accélérer son développement avec une cible de **68 TWh de chaleur livrée en 2030**, dont **75 % issus d'énergies renouvelables et de récupération**, puis 90 TWh en 2035.

FEDENE¹ Réseaux de chaleur & froid, souligne que cet effort nécessite un cadre réglementaire favorable et des moyens financiers adaptés, notamment via le **Fonds chaleur**, qui reste un levier essentiel pour garantir la compétitivité des réseaux face aux énergies fossiles.

Pour visualiser les résultats de l'Enquête Annuelle des Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF) : <https://earcf.fedene.fr/>

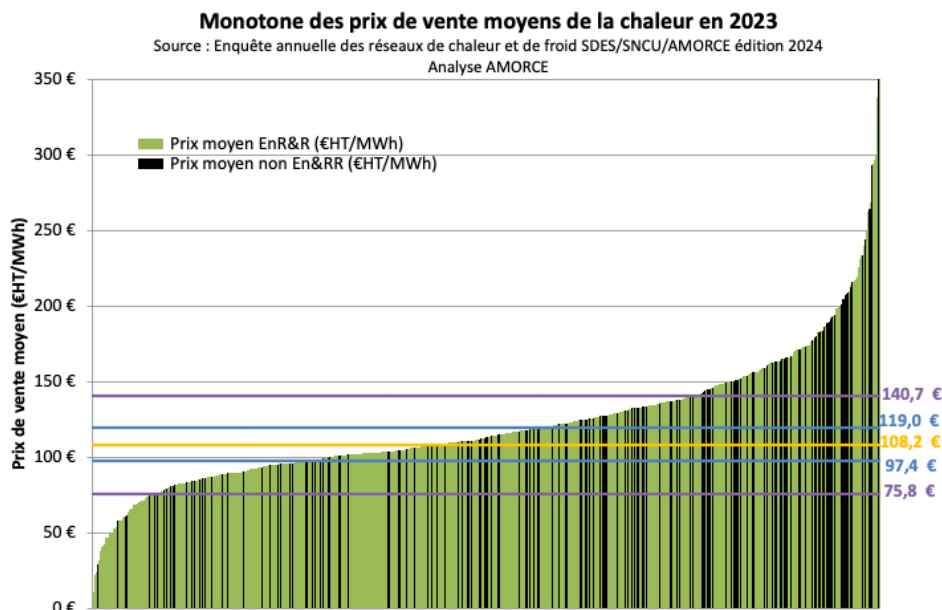
¹ La fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement regroupe 500 entreprises de services d'économies d'énergie, de chaleur et de froid renouvelables, de facility management et d'ingénierie de projets.

Synthèse de l'enquête sur le prix de vente de la chaleur et du froid en 2023

L'enquête réalisée par **AMORCE²** et **l'ADEME** en 2024 analyse les prix de vente des réseaux de chaleur et de froid en France pour l'année 2023. Elle repose sur les données de 1 000 réseaux de chaleur et 43 réseaux de froid, collectées via l'Enquête Annuelle des Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF).

- **Prix moyen de la chaleur** : 108,2€ HT/MWh (114,2€ TTC /MWh), avec une légère baisse de 4 % par rapport à 2022.
- **Impact du mix énergétique** : Les réseaux alimentés majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) affichent un prix plus stable et inférieur à 103,4€ HT/MWh.
- **Facteurs influençant le prix** :
 - Type d'énergie utilisée : Les réseaux utilisant principalement du gaz sont les plus coûteux, tandis que ceux utilisant la chaleur fatale ou de la biomasse sont les plus compétitifs.
 - Densité thermique et taille du réseau : Les réseaux plus grands et denses ont généralement des coûts plus faibles.
 - Localisation régionale : Des disparités régionales sont constatées, notamment en raison des contraintes urbaines et du mix énergétique.
- **Comparaison des modes de chauffage** : Les réseaux de chaleur restent l'un des moyens les plus économiques pour le chauffage collectif, comparés au gaz, à l'électricité ou aux granulés.

L'étude met en avant **la compétitivité et la stabilité des réseaux de chaleur et de froid**, notamment ceux intégrant une forte proportion d'EnR&R, en soulignant leur rôle clé dans la transition énergétique et la maîtrise des coûts pour les consommateurs.



France Chaleur Urbaine, service de promotion des réseaux proposé par l'État, connaît une fréquentation en forte augmentation

Le bilan 2024 de **France Chaleur Urbaine (FCU)** met en avant une forte augmentation de l'utilisation de ses services, avec plus de **283 000 visiteurs** et **188 000 adresses testées** en un an. L'impact environnemental est notable, avec 78 330 tonnes de CO₂ potentiellement évitées.

² AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

FCU facilite les raccordements aux réseaux de chaleur, avec 5 106 demandes de mise en contact, et environ 43 800 logements en cours de raccordement. L'outil de cartographie des réseaux est devenu un service incontournable, et de nouveaux outils comme le comparateur de réseaux ou le simulateur de coût de raccordement ont été déployés.

En 2025, sa roadmap prévoit :

- Une refonte du site pour un accès simplifié,
- L'ouverture d'un espace dédié aux professionnels,
- Un moteur de compatibilité des modes de chauffage décarbonés,
- Un comparateur de coûts et d'émissions de CO₂,
- Une sensibilisation accrue à la création de réseaux de chaleur.

FCU, soutenue par plusieurs organismes publics, est saluée pour son apport à la transition énergétique et son rôle dans la décarbonation du chauffage urbain.

1. Des évolutions réglementaires importantes en perspective

Certificats de Production de Biogaz (CPB)

Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, un nouveau dispositif obligatoire de financement des projets de biométhane a été mis en place. À partir du 1^{er} janvier 2026, les fournisseurs de gaz devront restituer des Certificats de Production de Biogaz (CPB) proportionnellement à leurs ventes de gaz naturel (y compris les volumes couverts par des garanties d'origine biogaz - GOB) ; et ce, auprès des secteurs résidentiel et tertiaire.

Les fournisseurs de gaz pourront se procurer des CPB en produisant eux-mêmes du biogaz, en achetant des CPB à des producteurs de biogaz ou en achetant des CPB excédentaires à d'autres fournisseurs. En cas de manquement, les fournisseurs devront s'acquitter d'une pénalité fixée à 100€/MWh de CPB manquant.

Les fournisseurs de gaz seront contraints de répercuter la charge liée à l'achat de CPB ou aux pénalités dans leurs factures de gaz. Chaque année, le niveau d'obligation augmentera jusqu'à atteindre une charge représentant environ 4€/MWh PCS en 2028.

Texte de référence : [Décret no 2024-718 du 6 juillet 2024 relatif à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz](#)

Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU-ETS)

• ETS 1

En 2025, les Usines de Valorisation Énergétique intègrent le dispositif. Pour la première fois, elles doivent déclarer leurs données d'émissions de CO₂. Cette déclaration servira à décider de leur future inclusion au sein du système EU-ETS au même titre que les installations de combustion. Cette décision sera prise courant 2026.

• ETS 2

Le dispositif ETS 2, jusqu'alors réservé aux sites les plus émetteurs en CO₂, va progressivement évoluer pour intégrer l'ensemble des secteurs d'activités. Contrairement à l'ETS 1, les déclarations des émissions seront confiées aux fournisseurs de gaz et non aux consommateurs.

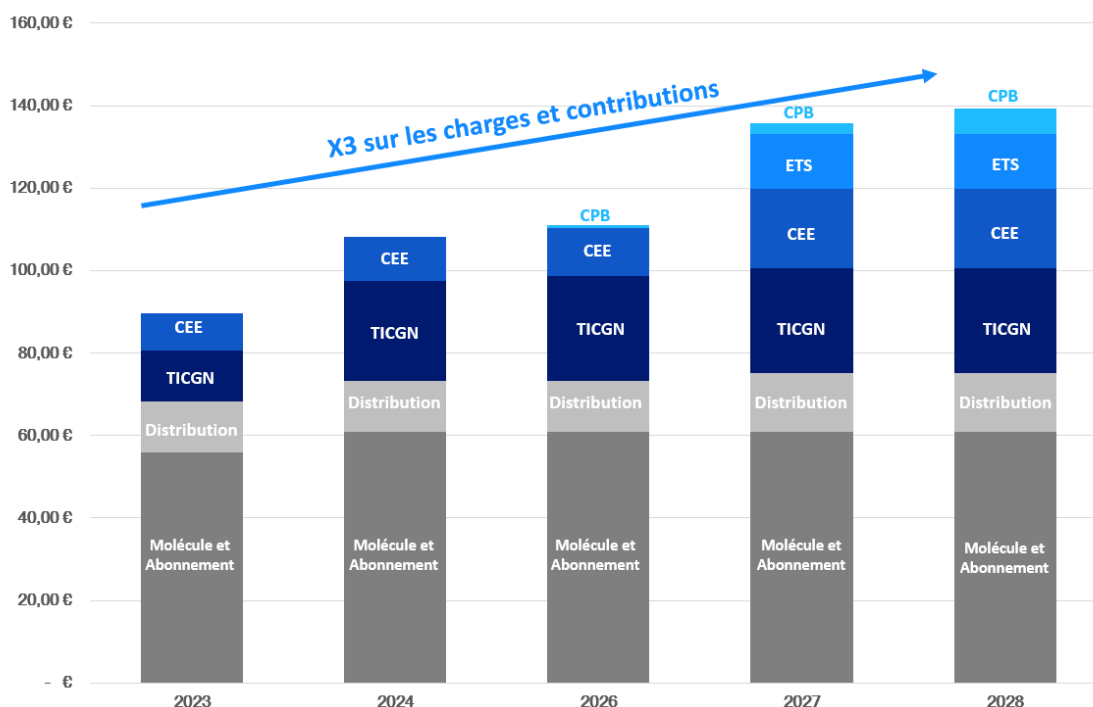
En 2027, les fournisseurs de gaz devront payer « un poids carbone » du gaz qu'ils vendent et répercuteront ce coût dans la facture de gaz ; ce qui peut représenter un coût supplémentaire de 9€/MWh PCS sur la base d'une valeur de la tonne de CO₂ à 45€.

Texte de référence : [Directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union - UE 2003/87](#) (mise à jour juin 2023, en cours de transposition en France)

Évolution des prix TTC du gaz naturel (en MWh utile) à l'horizon 2028

Les impacts des évolutions réglementaires présentées précédemment sur le prix du gaz naturel³ dans les prochaines années peuvent être représentés de la façon suivante :

³ Hypothèses de calcul : PEG 40€, CPB 100€, tCO₂ 45€, CEE estimations internes



Plans quinquennaux pour les réseaux de chaleur et de froid

Pour encourager le verdissement des réseaux de chaleur non vertueux, la nouvelle directive relative à l'efficacité énergétique (EED) oblige les opérateurs à adopter un plan quinquennal de développement du réseau.

Cette obligation s'adresse aux opérateurs qui assurent l'exploitation d'un réseau de chaleur dont la puissance thermique installée est supérieure à 5 MW et dont le taux EnR&R est inférieur aux seuils de l'article 26 EED (50% EnR&R actuellement).

Chaque plan quinquennal doit :

- définir une trajectoire d'amélioration (analyse du réseau et des solutions techniques de performance et de verdissement, projections de scénarios de développement tenant compte des évolutions de la demande)
- être assorti d'un plan d'actions détaillé et prévoir les investissements nécessaires à la réalisation de la trajectoire retenue

L'objectif final de ces plans est d'accompagner le verdissement du mix énergétique des réseaux de chaleur jusqu'à atteindre un taux EnR&R de 100% d'ici à 2050.

Texte de référence : [Directive Efficacité Énergétique Européenne, article 26 2023/1791](#)

Nouveau palier de la RE2020

Le nouveau palier de la RE2020 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, avec quelques ajustements favorables au raccordement aux réseaux de chaleur.

La Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) prévoyait un abaissement des seuils carbone de la construction et de l'énergie selon un calendrier échelonné : 2022, 2025 puis 2028. Cet abaissement entre donc en vigueur pour la deuxième échéance. Pour autant, des ajustements ont été mis en place pour limiter la contrainte envers les réseaux de chaleur pas suffisamment décarbonés.

Les bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant fin 2027 et dans l'obligation de se raccorder au réseau de chaleur bénéficient des seuils carbone RE2020 de la période 2022-2024. Dans le cas contraire, le seuil de l'année 2028 s'appliquera.

Texte de référence : [Décret n° 2023-1208 du 18 décembre 2023 portant application de l'article L. 171-4 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article L. 111-19-1 du Code de l'urbanisme](#)

2. Des aides et subventions recentrées et plus ciblées

Les règles du Fonds Chaleur évoluent en 2025

Avec une enveloppe similaire à celle de l'année dernière, le budget 2025 du Fonds Chaleur est maintenu à 820 millions d'euros. Il devrait permettre de continuer à soutenir le développement de la chaleur renouvelable en France sans toutefois couvrir l'ensemble des projets en cours.

Ainsi, les nouveaux projets seront soumis à une logique d'attribution "**premier déposé, premier servi**", incitant à déposer rapidement et efficacement les demandes de subvention.

Cette situation a contraint l'ADEME à adapter les règles du Fonds Chaleur 2025 et à annoncer 2 modifications majeures :

- **Biomasse : un soutien recentré sur l'excellence**

Les aides financières allouées aux projets de biomasse seront réduites de 10 à 40% (par rapport à 2024) en fonction de l'envergure des projets :

- Moins de 12 GWh/an : 10% de réduction
- Entre 12 et 25 GWh/an : 20% de réduction
- Plus de 25 GWh/an : 40% de réduction

Toutefois, les projets les plus exemplaires pourront bénéficier d'exceptions. Pour cela, ils devront démontrer une conception optimale des installations, une diversification des sources d'approvisionnement et un respect de seuils très stricts en matière d'émissions dues à la combustion.

En vue de 2026, des travaux menés par le **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) biomasse** vont conduire à une allocation de **quotas de plaquettes forestières par région** pour le Fonds Chaleur. Cette évolution vise à mieux prendre en compte les volumes réellement disponibles et à ajuster les aides en fonction du taux d'abandon des projets.

- **Fin des aides pour les petits projets d'extension**

Les projets d'extension de réseau ne menant pas à une hausse des volumes de ventes de chaleur d'au moins 20% ne sont plus éligibles aux subventions ; sauf si ces travaux s'accompagnent d'un verdissement du mix énergétique. Notons que :

- Pour être subventionnée, la chaleur vendue doit désormais être supérieure à 90€ TTC/MWh (hausse du prix plancher fixé à 80€ TTC/MWh jusqu'alors)
- Les subventions allouées ne peuvent plus générer une baisse du prix de la chaleur pour les abonnés déjà raccordés

Le Fonds Chaleur 2025 traduit une volonté d'optimisation des financements publics, en favorisant des projets performants et bien dimensionnés. Si certaines filières, comme la biomasse, voient leurs aides réduites, des opportunités demeurent pour les projets exemplaires et les énergies de récupération. Face à la forte demande, la logique de "**premier arrivé, premier servi**" impose une constitution rigoureuse des dossiers et une anticipation de leurs dépôts afin de maximiser les chances de financement.

Texte de référence : [Conditions d'éligibilité et de financement fond chaleur 2025](#)

Les Certificats d'économie d'énergie à l'aube d'une nouvelle période

Lors du Conseil Supérieur des Énergies du 13 février 2025, plusieurs amendements concernant le Coup de Pouce CEE ont été déposés notamment pour reporter la date de fin des travaux du 31/12/2026 au 31/12/2027 et de clarifier la définition du bâtiment tel que : *“un bâtiment s'entend d'une construction possédant au moins un accès depuis l'extérieur. Il est distinct d'un autre dès lors qu'il est possible de circuler entre eux par l'extérieur ou que les constructions appartiennent à une parcelle cadastrale différente”*.

Ces amendements semblent avoir été positivement reçus par l'administration, mais ces évolutions ne seront certaines qu'à la parution des textes, attendus à partir de la fin février (il est possible que tout ne soit pas retenu).

La 6^{ème} période du dispositif des CEE se prépare pour un début au 1^{er} janvier 2026. Les divers rapports de consultations soulignent l'importance du dispositif : environ 4 milliards d'euros au service de la transition énergétique en 2023.

Certaines limites du dispositif ont été relevées sur le marché de l'habitat individuel, notamment le besoin de renforcer le pilotage du dispositif pour éviter des dérives financières et garantir des économies d'énergie réelles.

L'État devra faire des choix stratégiques quant au niveau d'obligation de la 6^{ème} période, en veillant à minimiser son impact sur les ménages (environ 160€/an/ménage aujourd'hui) et à mieux répartir les efforts entre les secteurs.

Texte de référence : [Revue du dispositif des certificats d'économies d'énergie en préparation de la 6^{ème} période \(juillet 2024\)](#)

POLITIQUE RSE DALKIA NORD-OUEST

NOS ENGAGEMENTS RSE 2026

<h3>NEUTRALITÉ CARBONE ET CLIMAT</h3> <p>01 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION 65% d'énergies renouvelables et de récupération dans nos des réseaux de chaleur</p> <p>02 DÉCARBONER CHEZ NOS CLIENTS 6 millions de tonnes équivalents CO2 évitées</p> <p>03 RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DIRECTES DE CO2 -10% d'émissions directes de CO2</p> <p>04 DÉVELOPPER LES USAGES DE L'ÉLECTRICITÉ 100% du parc automobile hybride ou électrique d'ici 2030</p>	<h3>PRÉSERVATION DES RESSOURCES DE LA PLANÈTE</h3> <p>05 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ +30% de bois certifié PEFC</p> <p>06 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU -10% d'eau d'appoint utilisée pour les réseaux de chaleur</p> <p>07 MIEUX GÉRER LES DÉCHETS -10% de déchets produits dans les réseaux de chaleur</p> <p>08 ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 100% de matériel informatique reconditionné</p>
<h3>BIEN-ÊTRE ET SOLIDARITÉ</h3> <p>09 ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUS Un taux de fréquence des accidents < 2</p> <p>10 GARANTIR ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION 6% d'emploi direct de personnes en situation de handicap >70% des contrats d'alternance seront transformés en CDD ou CDI >30% de femmes parmi nos cadres</p> <p>11 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES +70% des collaborateurs bénéficieront au moins d'une formation</p> <p>12 LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE +500 000 équivalents logements raccordés à un réseau avec une TVA à 5,5%</p>	<h3>DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DES TERRITOIRES</h3> <p>13 DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES Net Promoter Score* >5</p> <p>14 FAVORISER L'EMPLOI DIRECT ET INDIRECT Maintenir le rapport de 1 à 5 entre emploi direct et indirect</p> <p>15 PRIVILÉGIER LES ACHATS LOCAUX AUPRÈS DES PME >30% d'achats locaux à des PME en France</p> <p>16 DÉPLOYER LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE 95% des pages de notre site web seront classées A selon l'éco index d'ici 2026</p> <p>*NPS = % de promoteurs de Dalkia - % de détracteurs de Dalkia</p>

ESPACE CLIENTS

Pour visionner la nouvelle vidéo de l'Espace Clients Réseaux :



Espace Clients - Connectez vous

Accéder en temps réel aux informations contractuelles

Présentation générale

L'**Espace Clients** est une plateforme internet permettant d'accéder en temps réel aux informations relatives aux contrats.

La plateforme permet ainsi de retrouver, grâce à une interface fluide et dynamique, les éléments :

- ✚ Administratifs (contrats, factures, documents)
- ✚ Techniques (installations, interventions, travaux sur les réseaux de chaleur)
- ✚ Énergétiques (consommations)

Pour toujours plus de réactivité et de proximité avec les occupants des bâtiments, l'**Espace Clients** permet également de fournir des informations aux bénéficiaires (occupants, résidents, ...) :

- ✚ Actualités bâtiment ou réseau (travaux, allumage, campagne de remplacement, ...),
- ✚ Informations Marketing,
- ✚ Supports pédagogiques (éco-gestes),
- ✚ Inscription en ligne aux futures actualités,
- ✚ Enquête satisfaction sur le chauffage.

L'application permet aussi d'enregistrer les Demandes d'intervention et de suivre les étapes de leur traitement :

En vous connectant à votre espace client, vous pourrez :



Consulter vos contrats



Accéder à vos documents



Consulter vos tableaux de bord



Gérer vos demandes d'interventions



Gérer votre profil

RESTEZ INFORMÉS !

SITE INTERNET

www.dalkia.fr



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX...

LINKEDIN
[linkedin.com/
company/dalkia](https://linkedin.com/company/dalkia)

YOUTUBE
[youtube.com/
@dalkia](https://youtube.com/@dalkia)

INSTAGRAM
[instagram.com/
dalkiaofficiel](https://instagram.com/dalkiaofficiel)

X
[x.com/
dalkia](https://x.com/dalkia)

NOTRE ÉQUIPE DÉDIÉE

DALKIA NORD-OUEST

37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59350 Saint-André-Lez-Lille



**Directeur
Régional
Nord-Ouest**
Fabien
BREMONT



**Directeur
des
Opérations**
Dimitri
ROUSSEL



**Directeur de
Centre
Opérationnel
Nord-Pas-
de-Calais**
Maxime
WAETERLOOS



**Directeur
Marché Réseaux
de Chaleur
Nord-Ouest**
Pascal
LETURGEZ



**Chargée
de Clientèle**
Clarisse
RICHEZ



**Responsable
d'Exploitation**
Antonio
SOUSA

AGENCE DE MAUBEUGE

Rue de Pierre Coubertin
59 600 Maubeuge

03 28 29 22 5024h/24 et 7j/7 - Numéro Centre Relations
Clients : 0 800 809 300



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 059-215903923-20260429-D44_2026-DE



Agence de Maubeuge
Rue de Pierre Coubertin
59 600 Maubeuge

**24h/24 et 7j/7 - Numéro
Centre Relations
Clients : 0 800 80 93 00**



web